



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07 / 01 / 2025

Dossier complet le : 07 / 01 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-8549

1 Intitulé du projet

NPNRU - Projet de Renouveau Urbain de la Pointe des Bois Blanc - CIR Aviateurs - Lille

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Métropole Européenne de Lille (MEL)

Raison sociale

Métropole (ÉPCI)

N° SIRET

2 4 5 9 0 0 4 1 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SGI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Dolphins

Maria

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (préciser les éventuelles matrices issus d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 - b. Travaux, constructions et Opérations d'aménagement	6,89 ha - SDP 33,190 m ² (31 666 m ² logements dont 17 865m ² de neuf - 2 523m ² d'activités) dont phase 1 : 5,18ha - SDP 20 720m ² (dont 18 068m ² de logements neufs + 2026m ² logements réhabilités + 626m ² d'activités)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La définition du projet découle d'un nombre successif d'études, menant à une vision partagée du développement stratégique de ce périmètre entre les différentes parties prenantes. Dans le cadre du NPNRU, des études préalables ont été menées dès 2019 menant à l'établissement d'une OAP et des études pré-opérationnelles. Ces études ont défini un volume répondant aux critères de l'ANRU :

- Démolition des 3 des 6 barres de la résidence des Aviateurs soit 180 logements ;
- Réhabilitation de 3 barres soit 171 logements ;
- Construction de 270 logements soit environ 17 865 m² SDP.
- Création d'un parking Silo de 300 places (au vue du phasage du projet, ce chiffre pourrait évoluer)
- Aménagement des espaces publics, dans une logique de désimperméabilisation des sols et de désenclavement du quartier :
 - Rénovation des voies Mermoz, Pont à Fourchon, Coll, Nungesser, Guynamer.
 - Création de voirie de bouclage et désenclavement du site.
 - Création d'espaces végétalisés (Petit Bois, plaine de jeux, voiries)

4.2 Objectifs du projet

Le secteur des Aviateurs a été identifié comme Quartier d'Intérêt Régional au titre du NPNRU porté par l'ANRU. Les objectifs du projet sont :

- Requalifier le patrimoine social des Aviateurs pour améliorer les conditions d'habitat, la bien vivre et les liens avec la ville ;
- Ouvrir la ville sur la Deûle, à la jonction entre le canal à grand gabarit et le bras de Cantelau ;
- Relier ce secteur au maillage d'espaces publics des Rives de la Haute Deûle prolongeant sa dynamique d'« écoquartier » en y intégrant de nouveaux programmes d'habitats mixtes, d'activités, d'espaces publics et de nature ;
- Porter une ambition de qualité architecturale et paysagère, en dialogue avec l'identité du quartier des Bois Blancs et avec son patrimoine naturel et bâti ;
- Renforcer le lien avec le parc des berges à proximité, qui longe la rive sud des Bois Blancs et se prolonge jusqu'à la Citadelle en affirmant ses dimensions d'animation fluviale et le rôle en termes de biodiversité (trame bleue, trame verte), assurer sa connexion avec la trame verte du quartier et le patrimoine végétal existant ;
- Assurer les continuités paysagères des promenades (piétons, trottinettes, vélos...) sur le pourtour de l'île des Bois Blancs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Calendrier prévisionnel :

2022-2025 : Démolition et dépollution de la friche Montpellier.

2025 - 2026 : Démolition des 2-4-6-8 Guynemer / 135-246 rue Coli.

2026 - 2027 : Restructuration 2-4-6 Nungesser.

2026 - 2027 : Dévoisement du réseau du Quartier des Aviateurs. Restructuration des rues Nungesser et Guynemer. Aménagement de la rue Coli et de l'aire de jeux.

2027 : Démarrage des lots en diversification A1, A2, A3, A4 et A6. Mise en place de la nouvelle voie vers Méo. Aménagement du Petit Bois.

2028 : Démarrage du Parking Silo.

2028 : Requalification et végétalisation des rues Nungesser et Guynemer.

2029 : Requalification des rues Memnoz et Pont à Fourchon et livraison du parking Silo.

Dans l'avancement du projet, un OPC-IC vient d'être mandaté pour affiner le calendrier global et l'enchaînement des différentes opérations de travaux : espaces publics, immeubles requalifiés, immeubles neufs. Cette mission nous permettra également d'adapter plus précisément les interventions aux rythmes des espèces présentes sur site et décrites dans l'étude Faune Flore en annexe.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les résultats des études liées à la présence de l'usine Méo ont conduit à un découpage du projet en 2 phases. Les rejets de particules de l'usine ne sont pas favorables à l'implantation d'habitat sur la zone identifiée comme phase 2. La phase 1 concerne donc la transformation des aviateurs (réhabilitation, démolition et construction de lots neufs), la création du petit bois et le renouvellement urbain d'une partie de la friche Montpellier (un lot de logements, la réhabilitation du Séchoir, la voie de bouclage connectée au quai de l'Ouest). Une phase 2 pourra être envisagée en fonction des évolutions de l'usine Méo.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un Permis d'aménager sera déposé en 2025.

Plusieurs Permis de Construire seront déposés.

Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau. (Rubriques 2.1.5.0 et 11.10)

Dans le cadre du NPNRU, les Permis de Démolir ont été déposés et autorisés en amont, pour des raisons de sécurisation du site. L'enjeu étant de réduire le temps d'occupation des locaux vides.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de Projet dont Phase 1	6.89ha 5.18ha
SOP (activités logements) dont Phase 1	33.190 m ² 20.720 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long : Lat.

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b), 12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

SRADDET - SCOT2017-PLU3 (zonages UOP7- UCM2.1.1- UEP.1)-OAP PU Lille-Lomme -Secteur 2. Servitudes réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques et ligne électrique souterraine

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'autre-mer voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu n'est présente à proximité directe du secteur d'étude. Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II sont présentes dans un périmètre de 5km. La première étant située à environ 4km au Sud-Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPBE de 3ème échelon est établi pour la période 2021-2025. Il a été mis en place en 2015 et mis à jour en 2021. A l'échelle du projet, une étude acoustique est en cours. L'ambiance sonore générale au sein du quartier est caractéristique d'un milieu urbain.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le quartier des Bois Blancs n'est pas concerné par la richesse de Lille en monuments historiques. Aucun monument historique ou périmètre de protection ou site patrimonial remarquable ne se trouve au niveau du site d'étude. De plus les monuments étant éloignés (655 m pour le plus proche) et relativement peu hauts, le risque de visibilité est nul.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas situé dans un secteur identifié comme « zone à dominante humide » dans le SDAGE Artois-Picardie. Une étude de caractérisation des zones humides a été menée dans le cadre de l'étude faune flore en 2022. Elle conclut que le site d'étude n'est pas en zone humide sur la base de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lille est concernée par un PER à valeur de PPR Mouvement de terrain approuvé le 16 mai 1990. Il place uniquement une partie du quartier de Lille sud en zone bleue. Ce PER ne réglemente pas le site du projet.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRT. A noter que le site d'étude se trouve à 583 m de l'ICPE SEVESO « Produits Chimiques de Loos », hors de son PPRT mais compris dans son Plan Particulier d'Intervention (PPI).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le site des Avateurs une pollution diffuse en métaux et hydrocarbures est relevée. Le site est concerné par la présence de la friche Montpellier. Les résultats d'analyses sur les sols indiquent des anomalies significatives en métaux et HCT C10- C40, et dans une moindre mesure en COHV HC : C5-C10, CAV, HAP et PCB. Viagia, propriétaire du foncier, a mandaté Artea pour la réalisation d'un plan de gestion, dont une synthèse est en annexe.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'arrêté préfectoral du 03 février 2004 constatant la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux de la nappe des calcaires carbonifères, Lille et par conséquent le site d'étude sont inclus dans la zone de répartition de la nappe des calcaires carbonifères. Cette nappe étant située entre 50 et 100 mètres de profondeur, elle risque pas d'être impactée par le projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situa-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent dans l'emprise du projet. Les deux sites les plus proches sont situés à 15km au sud et 11 km au nord-ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à 1.6 km du premier site classé (Jardin Vauban du jardin d'arboriculture et du square Daubenton)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendra-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les opérations de terrassement, un pompage de rabattement de nappe a lieu durant maximum de 30 jours. Le volume d'eau prélevée pour le rabattement durant une année sera au maximum de 72 000 m ³ /an, correspondant à un pompage de 100 m ³ /h permanent durant 30 jours. Le volume maximal d'eaux prélevées pour le rabattement de 72 000 m ³ /an est supérieur au seuil déclaratif de 10 000 m ³ /an mais inférieur au seuil d'autorisation de 200 000 m ³ /an.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Temporairement un effet de drainage pendant la phase travaux mais très court.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la friche, 10946t de terres polluées sont évacuées pour dépollution. Les déconstructions représentent 22300t de matériaux et seront valorisés dans une démarche d'économie circulaire. Une charte chantier vert est mise en place et impose un taux de valorisation des déchets de démolition et construction de 80% en masse.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les excavations de la triche Montpellier seront rebouchées à l'aide d'un matériau qualitatif qu'il sera possible de réutiliser lors du remblaiement du Quartier des Aviateurs (380 m ³).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'extension des réseaux existants pour des raisons de dessertes de lots à créer mais ne nécessite pas de puiser dans les ressources naturelles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations des dégradations, des destructions de la biodiversité existante faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet, situé dans un milieu très urbanisé, vise à réimplanter de la nature en ville avec une introduction significative de végétaux et à se reconnecter à la TVB. Le calendrier de travaux est affiné en fonction des besoins des espèces identifiées sur site. L'étude Faune Flore en annexe détaille les mesures ERC qui visent à réduire les impacts du projet, notamment ceux de la phase travaux.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ICPE non SEVESO se trouve un 1 m trophe du site d'étude (Méo) A noter également que le site d'étude se trouve à 683 m de l'ICPE SEVESO « Produits Chimiques de Loos », hors de son PPR ¹ mais compris dans son Plan Particulier d'Intervention (PPI)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La site d'étude est exposé à un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles, qui peut provoquer des mouvements de terrains. Le site d'étude est concerné par le risque inondation : - moindre via la Deule en cas de fortes pluies (présence de la Deule néanmoins canalisée) - forte via les remontées de nappes en cas de fortes pluies.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de son histoire, le site est concerné par la pollution des sols. Un plan de gestion a été concerté avec la DRH AL. Dans l'air, les rejets de Méo ont conduit à une suppression d'une partie du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier engendre ponctuellement des déplacements de camions. Des mesures sont proposées dans impacts et mesures. étude de circulation : évolution du trafic à terme. Réorganisation des circulations mais pas de création d'infrastructure qui crée un nouveau parcours.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du bruit est à prévoir en phase chantier. Néanmoins, les entreprises du BTP ne feront de bruit qu'aux horaires légaux de travail, de 08h00 à 12h00, et de 14h30 à 18h30 en semaine.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence de Méo induit des odeurs sur l'ensemble du quartier des Bois Blancs.
	Engendra-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La période de travaux sera une source de nuisances, notamment : passage des camions, déconstruction et utilisation de certains outils de chantier. La phase exploitation ne sera pas source de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si le projet densifie la zone, la notion de renouvellement urbain vise à améliorer les sources et implantations lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude s'inscrit au sein d'une métropole, soit un environnement globalement soumis et en même temps émetteur de pollution lumineuse.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendra-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents concernent les eaux usées des bâtiments d'habitation dans le cadre d'un renouvellement urbain. Le projet ne crée pas de surplus. L'ensemble des effluents est redirigé vers une station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux déchets seront les déchets de démolitions et de voiries ainsi que les terres polluées qui seront gérées et réorientées vers les filières spécialisées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de renouvellement vise à améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants. L'usage du quartier va évoluer par l'augmentation sensible du nombre d'habitants et l'implantation d'activités de commerces en RDC et au sein du Séchoir de l'ancienne usine Montpellier qui sera conservé

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Situé en centre urbain dynamique, le projet jouxte d'autres évolutions urbaines dans un rayon de 2km : le projet des rives de la Haute Deule, la place du Maréchal Léclerc, la reconversion de la friche Mossley, ZAC Concorde, NPNRU secteur Sud. En mesure de réduction : Chaque projet appliquera ses propres mesures afin de préserver le milieu naturel en phase chantier (Périodes de démarrage de chantier évitant le printemps et l'été et passage d'un écologue en période d'hibernation des chiroptères) et mettra en place du site de compensation avant tout autre projet connexe identifié

Cependant, l'issue finale de ce projet répond à une politique globale qui vise à renforcer la trame verte et bleue, augmenter la qualité de vie des habitants que ce soit par l'amélioration des logements ou de leur environnement direct, améliorer le caractère paysager de ce quartier.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les risques, notamment sanitaires et techniques, seront traités durant la phase travaux en suivant des protocoles stricts et n'engendreront pas de risque sanitaire pour les futurs usagers. Plus globalement, durant la phase travaux seront recherchés les principes suivants : l'optimisation de la gestion du chantier, la limitation des perturbations liées au trafic et à l'organisation du chantier, la gestion et la valorisation des déchets, la limitation des nuisances sonores, des nuisances visuelles, des émissions de poussières et la pollution de l'air, la prévention des risques de pollution de l'eau et du sol, la communication (sensibilisation du personnel et information des riverains), le respect de la biodiversité et des milieux et la bonne gestion des ressources (éclairage, chauffage, eau, suivi des consommations). Les mesures ERC détaillées dans l'étude faune flore en annexe seront respectées afin de préserver la biodiversité durant toute la durée des travaux.

En phase exploitation, le bâti neuf comme les aménagements publics devront respecter les principes et objectifs de la ville de Lille, tels que contenus dans les diverses chartes applicables sur son territoire, à savoir, notamment :

- Qualité d'usage et environnementale (gestion de l'eau, place du végétal,)
- Sobriété énergétique et carbone et de développement des énergies renouvelables,
- Évolutivité, vivre-ensemble et gestion dans le temps (permettre le changement d'occupation des locaux, concevoir des rez-de-chaussée commerciaux adaptables, ...),
- Confort et santé au quotidien (confort acoustique, amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur du bâti, ...),
- Préservation et favorabilisation de la biodiversité à travers les mesures ERC préconisées par l'étude faune flore (Disposition d'aide à la recolonisation du milieu et plantation diverses, Clôture spécifique, Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet,...)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet crée un environnement amélioré l'existant et peu d'effets sur l'environnement sont à signaler. Les risques, notamment sanitaires et techniques, seront traités durant la phase travaux en suivant des protocoles stricts et n'engendreront pas de risque sanitaire pour les futurs usagers (traitement des terres polluées notamment). De plus, ce projet permettra d'intensifier la dynamique déjà enclenchée dans l'OAP, en apportant diversité de logements et mixité habitat/activité économique et en améliorant le cadre de vie de la Pointe des Bois Blancs. De nombreuses études techniques (Faune Flore, Acoustique, Qualité de l'air, Pollution des sols...) ont été réalisées ou sont en cours afin de prévenir les enjeux du site et réduire les impacts du projet sur l'environnement. Dans ces conditions, la réalisation d'une étude d'impact ne saurait apporter de nouveaux éléments d'études utiles à la maîtrise des impacts sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R 122-2-1 du code de l'environnement (clause filet) la décision administrative soumettant le projet au cas par cas	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/10 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38° 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a) 6° a) b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38° 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000 un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet		
1	Inventaire Faune Flore et caractérisation des zones humides	<input type="checkbox"/>
2	Pollution : étude de pollution des sols - synthèse du plan de gestion Vilogia - avis DREAL sur la Friche Montpellier - étude Méo	<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

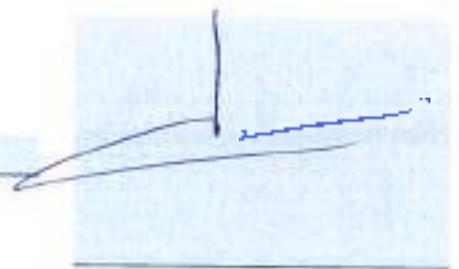
Nom Tavé

Prénom Clair

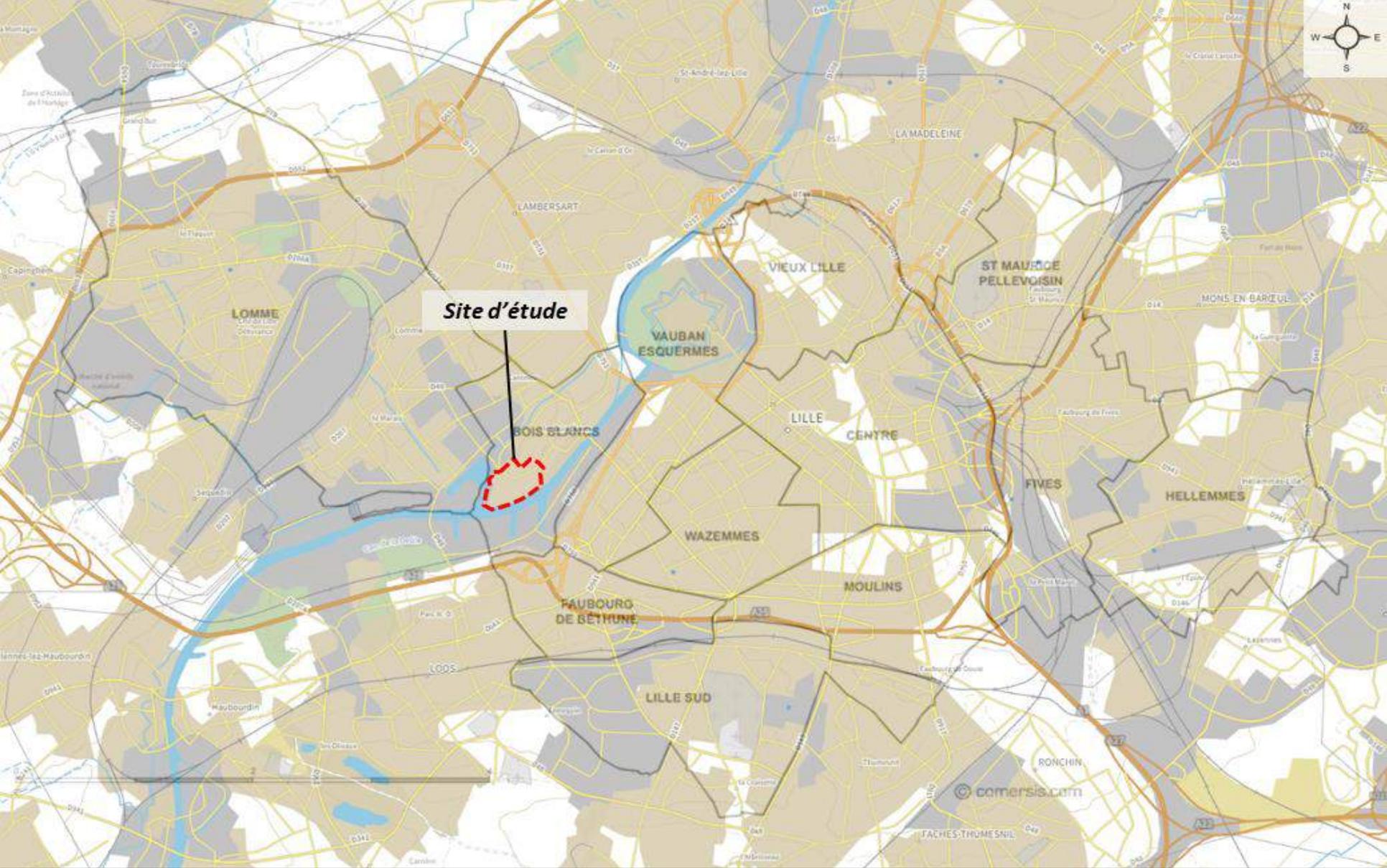
Qualité du signataire Directrice Adj. Urbanisme, Aménagement et Ville, MEL

A Lille

Fait le 07/01/2025



Signature du (des) demandeur(s)



Annexe 2 – Plan de situation du Projet de la Pointe des Bois Blanc - QIR Aviateurs - Lille

Annexe 3 - NPNRU Pointe des Bois Blanc -QIR Aviateurs –Lille :

Au minimum, deux photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.



Source : AMT bureau d'étude – Juillet 2024



Source : AMT bureau d'étude – Juillet 2024



Source : AMT bureau d'étude – Juillet 2024



Source : AMT bureau d'étude – Juillet 2024



> Immeubles de aviateurs



Source : AMT bureau d'étude – Juillet 2024



Source : AMT bureau d'étude – Juillet 2024

Annexe 5 - NPNRU Pointe des Bois Blanc -QIR Aviateurs –Lille :

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau

LE SITE DANS SON CONTEXTE ÉLARGI



Annexe 4 - NPNRU Pointe des Bois Blanc -QIR Aviateurs –Lille :

Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé

**MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE - NPRU - LILLE -
PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DE LA POINTE DES BOIS BLANCS
QUARTIER D'INTÉRÊT RÉGIONAL AVIATEURS - MS4**

AVP - N01 - NOTICE PAYSAGE



AMT

15/17 rue Vulpian, 75013 PARIS
(Mandataire)

Equipe AMT :
Marion Talagrand
Solenne Sari
Anne Genest
Pierre Jolly

 **INGÉROP**
Ingénierie - Conseil - Services

INGEROP
6 rue des Peupliers - CS 50410 , 59814 Lesquin

Equipe INGEROP :
Elise Puigsegur
Mustapha Moussa
Maxime Petit

SOMMAIRE

LE SITE DANS SON CONTEXTE ÉLARGI	5
LE PÉRIMÈTRE DE PROJET DE LA PHASE 1	6
1/ RAPPEL DES PRINCIPES DU PLAN GUIDE ET DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE PHASE 2.....	7
LA MATRICE DU PROJET	8
ÉCOLOGIE DU PROJET (SOL, EAU ET VÉGÉTAL)	10
UN QUARTIER PIÉTON ET ANIMÉ	12
PLAN GUIDE DES BOIS BLANCS	14
PLAN DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES DES BOIS BLANCS.....	15
2/ FONCTIONNALITÉS.....	17
CIRCULATIONS	18
LES GABARITS DE PROJET	19
LES STATIONNEMENTS PUBLIC	20
LA DÉFENSE INCENDIE	22
LA GESTION DES OM	23
POSITIONNEMENT DES PAV (POINT D'APPORT VOLONTAIRE).....	24
3/ TYPOLOGIE DES ESPACES PUBLICS	25
TYPOLOGIE DES ESPACES PUBLICS	26
LES RUES DE FAUBOURGS EXISTANTES.....	28
LA PLACE DE L'ÉCOLE	31
LE PROJET AUTOUR DU QUARTIER EXISTANTS DES AVIATEURS	32
LA PLACE DES ÉQUIPEMENTS	33
LE PRINCIPE DES RUES PARTAGÉS	34
LA RUE COLI ET LE MAIL LUDIQUÉ.....	35
LES RUES EXISTANTES DU QUARTIER DES AVIATEURS	39

LES AMÉNAGEMENTS DANS LA FRICHE MONTPELLIER	41
LA PLACE DU SÉCHOIR ET LA RUE DE L'ANCIEN BRAS D'EAU	42
LA VOIE NOUVELLE DE MEO.....	44
LE PETIT BOIS	46
4/ TRAVAILLER SUR LA PERMÉABILITÉ DU SOL	49
LA PERMÉABILITÉ DES SOLS	50
SOLS ET MATÉRIALITÉ DU PROJET	52
PAVÉ VÉGÉTAL	54
REVÊTEMENT MINÉRAL VÉGÉTALISÉ.....	55
VÉGÉTALISATION EN PIED DE FAÇADE	57
5/ LES VÉGÉTAUX DANS LE PROJET	60
BILAN SUR LES ARBRES EXISTANTS	61
BILAN SUR LES ARBRES PROJET	64
BRAS DE RIVIÈRES.....	66
MAIL FAUBOURIEN - PROMENADE URBAINE	71
CANOPÉE URBAINE - PETIT BOIS	77
GESTION INVASIVES	85
6/ MOBILIERS ET OUVRAGES	89
ÉCLAIRAGE.....	90
MOBILIER	92
FRANCHIR LES NOUES	98
LES MURS EN GABION DU CANAL	100

La Notice de paysage a été composée pour compléter les plans fournis à la phase AVP. Le périmètre des études préliminaires comprend : les rues Mermoz et Pont à Fourchon ainsi que le quartier actuel des aviateurs et une partie de la friche Montpellier jusqu'à l'actuel quai de l'Ouest. Ce dernier secteur étant aménagé en temporaire dans l'attente d'une phase 2 à venir, dans l'attente d'une décision sur le statut de l'Usine MEO qui jouxte le projet.

La structure du document a été mise en place pour reprendre dans un premier temps Les grandes orientations développées au moment du plan guide et des études préliminaires, en particulier **la matrice**, qui donne les cinq grands principes de construction du quartier urbain, paysager et architectural : L'eau rendue présente et familière, la permanence du vivant, La continuité du tissu urbain, la priorité donnée au piéton, habiter coté faubourg & habiter côté rivière.

Dans un second temps est ensuite décliné un chapitre sur **les fonctionnalités**. Avec une approche concrète sur les gabarits d'espaces liés aux différentes contraintes techniques : véhicules légers, OM, Camion Pompiers.

Le chapitre sur **les typologies** vient détailler le plan masse, fourni en parallèle de ce document, avec un focus sur certains des espaces phares du quartier des Bois Blancs, leur ambiance, leur vocation, leurs usages. En particulier en ce qui concerne la voie nouvelle qui vient remailler le quartier, et les lieux de destinations du quartier que sont la place des équipements, la place du séchoir et le petit bois.

Un chapitre vient détailler en particulier **la perméabilité du sol**, pour venir exposer en détail les enjeux de cette thématique sur le projet, lié au contexte naturel de la pointe de la Deûle. L'objectif est ici de partager les ambitions que l'on entend donner au projet, avec un projet qui comporte le plus de surface d'infiltration possible y compris dans les espaces circulés.

Le chapitre suivant porte sur **les végétaux**, il s'attache d'abord à redonner le contexte, et prend en compte les arbres existants, en fonction de leur emplacement dans le projet et de leur état phytosanitaire. Pour ensuite développer une première intention concernant la palette végétale, qui sera détaillée lors de la phase de projet suivante.

Le dernier chapitre sur **les mobiliers et ouvrages** est une amorce de ce qui sera travaillé lors des phases d'études suivantes, ou un vrai détail sera apporté en plus des grands principes déclinés précédemment.

LE SITE DANS SON CONTEXTE ÉLARGI



LE PÉRIMÈTRE DE PROJET DE LA PHASE 1

Le site de la pointe des Bois-Blancs bénéficie d'une forte identité grâce au paysage fluvial où il s'insère, à l'identité faubourienne de l'île et la proximité de lieux de vie métropolitains tel Euratchnologie. Les objectifs portés par la maîtrise d'ouvrage sont la diversification de l'habitat, la résorption d'une friche industrielle, la réinsertion urbaine d'un site enclavé ainsi que la valorisation de ses atouts naturels. Sis en contiguïté de la ZAC des Rives de la Haute Deûle, l'opération vise une haute ambition environnementale, urbaine et paysagère.

La vision proposée par AMT se fonde sur la valorisation des qualités intrinsèques du site. Elle est celle d'un quartier à l'esprit village en cœur de métropole et ouvert sur le paysage de la Deûle. Plusieurs axes de projet s'articulent pour donner corps à cette vision : composer avec le patrimoine naturel, donner la priorité au piéton, habiter entre faubourg et paysage fluvial. La conservation et la valorisation du patrimoine naturel issu de l'enfrichement du site gouverne la composition du quartier. Les motifs paysagers existants sont insérés au sein des îlots et le patrimoine fluvial renouvelé. Un réseau d'espaces publics de proximité est mis en place et relié aux lieux de vie de l'île des Bois Blancs et du secteur Euratechnologie. L'ancien séchoir réhabilité marque un jalon sur ces parcours piétonniers. L'habitat se décline de façon graduée en couture avec le tissu faubourien et en ouverture sur le grand paysage.

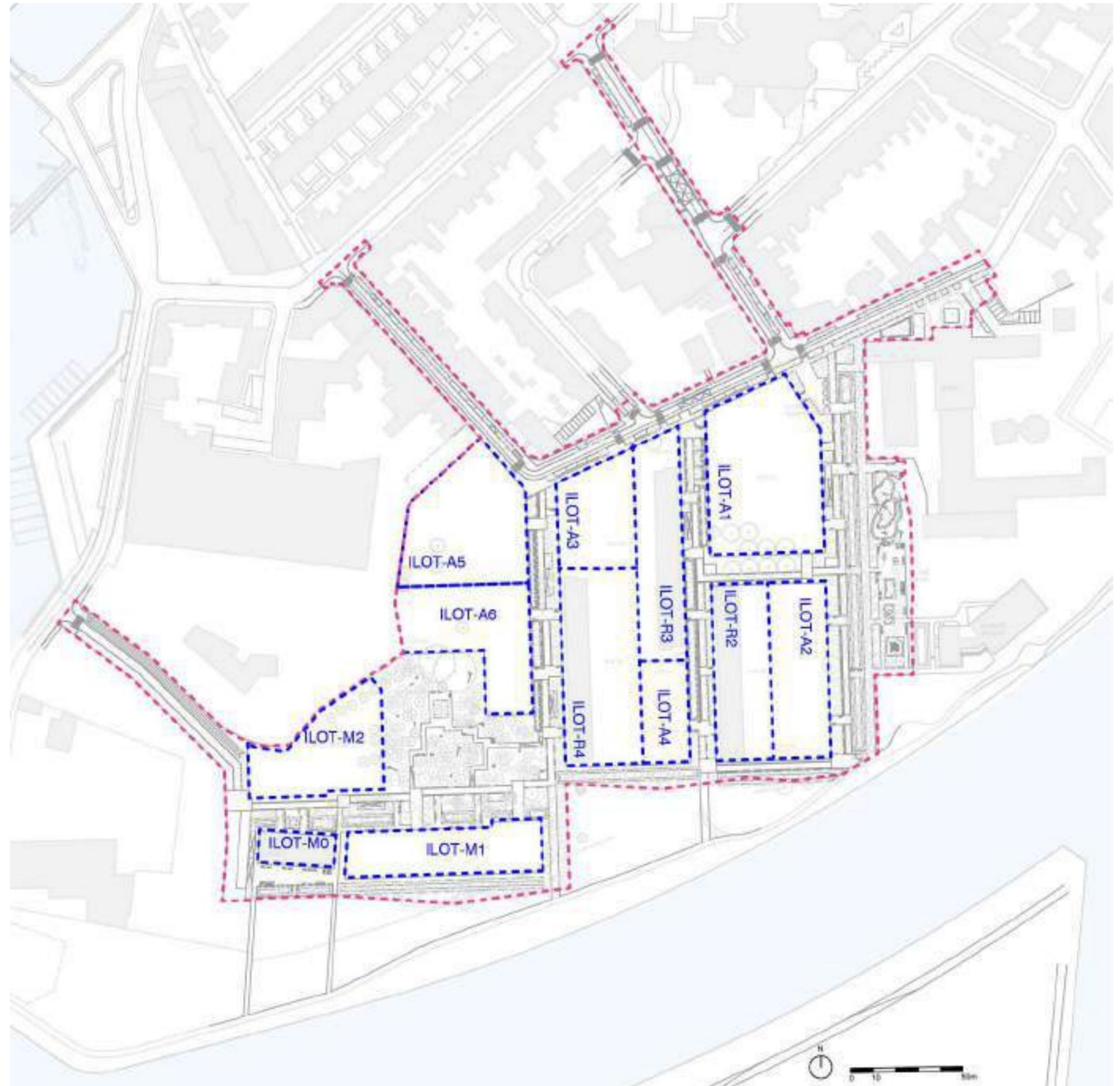
MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DEPUIS LES ÉTUDES PRÉALABLES

Le périmètre vient inclure :

- La place de l'école jusqu'à la façade du bâtiment. Cela suppose une reprise des clôtures du parking privé de l'école.
- L'arrière de la barre démolie rue Coli jusqu'à la clôture existante

Le périmètre n'inclut pas :

- Le mur en limite avec MEO le long de la voie nouvelle
- Les connexions piétonnes avec le parc de Berges



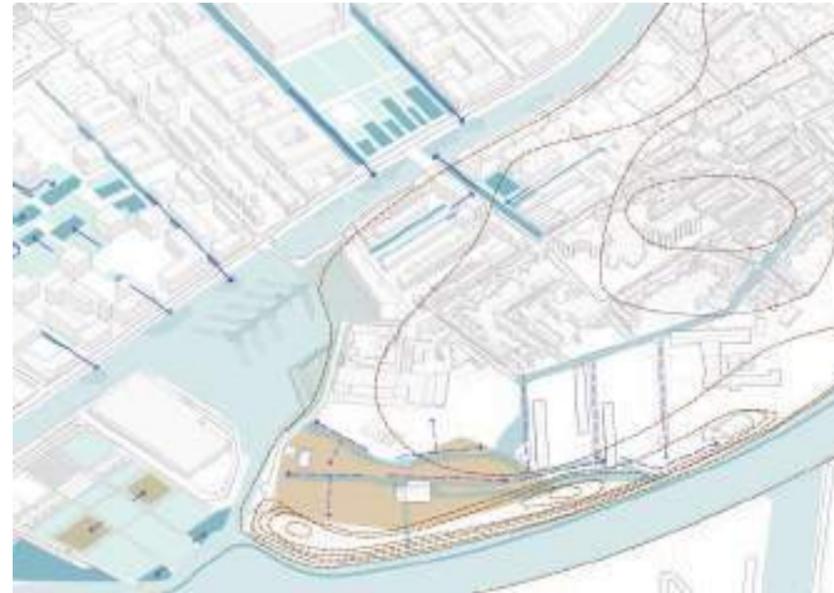


**1/ RAPPEL DES PRINCIPES DU PLAN GUIDE ET DES
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE PHASE 2**



La composition du Plan Guide s'appuie sur cinq grandes orientations spatiales qui constituent la « matrice » du projet urbain, paysager et architectural.

L'EAU RENDUE PRÉSENTE ET FAMILIÈRE



L'EAU RENDUE PRÉSENTE ET FAMILIÈRE

L'eau est un élément fondateur du site. L'île dans sa dimension actuelle résulte de modifications successives par creusement et remblaiement des chenaux et terres fermes. L'eau est également présente en sous-sol (nappes et rivières souterraines présumées). Enfin elle est facteur de risque par submersion ou inondation en cas de crues importantes. L'hétérogénéité du sol témoigne de cette évolution.

La contrainte devient un atout dans le projet. Elle offre l'opportunité de faire varier le rapport au sol des constructions pour s'adapter aux formes et dynamiques variables de l'eau. Elle offre l'opportunité de rendre l'eau visible à travers des dispositifs de collecte à ciel ouvert et de conférer une forte identité paysagère au quartier.

LA PERMANENCE DU VIVANT



LA PERMANENCE DU VIVANT

L'histoire du site, les abandons et l'enfrichement qui s'ensuit ont permis le développement de milieux naturels variés. Aujourd'hui, le site est identifié comme chaînon d'un corridor écologique territorial.

Cet existant constitue une matière première pour le projet. La trame paysagère se fonde sur la valorisation de ce patrimoine naturel, son confortement par des motifs de transition et sa mise en réseau au sein du territoire.

Pour autant, la qualité des motifs, des structures ou des sujets végétaux est très différente les uns des autres. Les plantes invasives ont aussi fait leur lit ici et il faudra les supprimer. Il ne s'agit donc pas d'une approche monolithique mais d'une approche différenciée selon les situations.

LA MATRICE DU PROJET

LA CONTINUITÉ DU TISSU URBAIN



LA CONTINUITÉ DU TISSU URBAIN

Le tissu urbain de l'île a une identité forte marquée par la trame des rues régulières et les îlots fermés constitués principalement de maisons mitoyennes avec jardin en cœur d'îlot. Il existe une cohérence entre les îlots anciens du faubourg et les parties plus récentes qui ont été recomposées en prolongeant la morphologie (ZAC des Rives de la Haute Deûle 1).

Le projet s'inscrit en continuité du tissu de faubourg tant dans ses dimensions urbaines (îlot), que dans son gabarit ou son rythme parcellaire. Le tissu se module cependant de façon à intégrer les « aspérités » foncières, paysagères ou architecturales du site (groupe scolaire, séchoir, maison de maître UCH, barres restructurées, rapport à l'horizon fluvial).

LA PRIORITÉ DONNÉE AU PIÉTON



LA PRIORITÉ DONNÉE AU PIÉTON

La Pointe de l'île ne doit pas être un secteur 100% résidentiel comme l'ont été les Aviateurs. Il est nécessaire d'insuffler de la vie sociale au sein du quartier renouvelé. Il s'agit de s'appuyer sur la programmation future du Séchoir, de valoriser le site de l'école municipale et de l'école de musique et d'intégrer l'université de l'habitat dans les futurs parcours piétons pour créer des lieux de vie de proximité.

La voiture omniprésente dans la résidence des Aviateurs sera maîtrisée de façon à donner la première place au piéton au sein des espaces publics et d'inscrire la « Pointe des Bois Blancs » dans l'esprit village de l'île.

HABITER CÔTÉ FAUBOURG ET HABITER LE FLEUVE



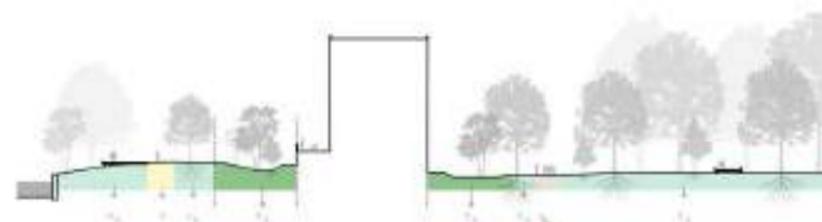
HABITER CÔTÉ FAUBOURG & HABITER CÔTÉ RIVIÈRE

Le site comporte deux « façades ». La façade urbaine coté faubourg est celle d'un tissu ancien caractérisé par l'échelle quasi domestique des maisons mitoyennes, la dominante architecturale et minérale et le rythme des rues. La façade côté Deûle est caractérisée par l'échelle du grand paysage, l'horizon du Port, la dominante végétale et l'étendue fluviale. Ce contraste est une richesse qui permet d'offrir des qualités d'habiter modulées du Nord au Sud, du faubourg à la rivière.

Les morphologies, rythmes et gabarit des formes urbaines sont ainsi déclinés depuis l'échelle du faubourg jusqu'à l'échelle du paysage fluvial et offrent une diversité de styles d'habitat et d'ambiances de quartier :

- Logique de mitoyenneté, d'alignement et de petit gabarit permettant de recoudre un tissu quelque peu désarticulé le long des rues Mermoz et Chaplin.
- Logique de ponctuation et de plus grande hauteur ménageant des liens visuels et des porosités végétales au sud.

LA PERMÉABILITÉ DES SOLS

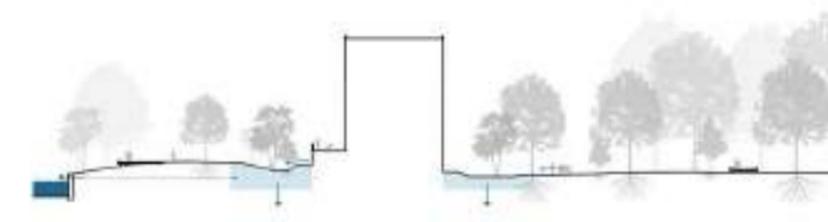


Le projet propose de maximiser la perméabilité des sols du quartier des Bois Blancs. Ainsi un gradient de perméabilité sera pensé, entre les espaces imperméables liés aux circulations automobiles, et les espaces très perméables, liés aux espaces végétalisés.

La palette a été déployée en fonction des usages anticipés, conduisant à une perméabilité moindre dans les espaces publics à fort trafic et une perméabilité à 100% dans les espaces liés à la gestion de l'eau.

La palette de matériaux qui sera proposée viendra donc inclure des matériaux semi perméable, en particulier sur les espaces piétons ou encore les stationnements de façon à maximiser les surfaces d'infiltration au plus proche de la goutte d'eau.

LE TERRITOIRE DE L'EAU



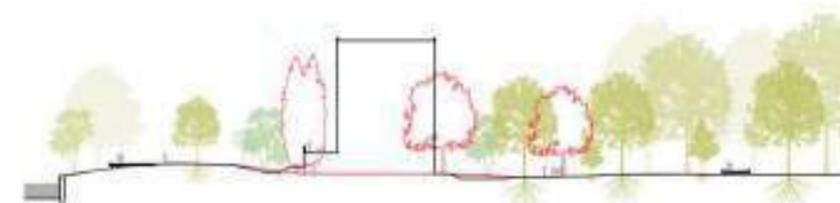
L'eau est un élément fondateur du site, de par son omniprésence sous différentes formes : la rivière de la Deule, la nappe phréatique, les anciens chenaux... Loin d'être une contrainte, elle est traitée comme un véritable atout dans le projet.

Des espaces en creux de noues et de canaux, permettront en effet de gérer l'intégralité des eaux pluviales du quartier avec une gestion intégrée en surface, et un rejet vers la Deule en cas d'événement exceptionnel.

Cela permettra de créer tout un vocabulaire de projet autour de l'eau dans le quartier, avec une mise en scène de celle-ci sous diverses formes dans les espaces publics. En particulier avec l'idée par exemple de venir reconstituer deux des bras disparus de la rivière, ou encore de venir prolonger le canal de la rue Pont à Fourchon Nord.

ÉCOLOGIE DU PROJET (SOL, EAU ET VÉGÉTAL)

LE PATRIMOINE ARBORÉ



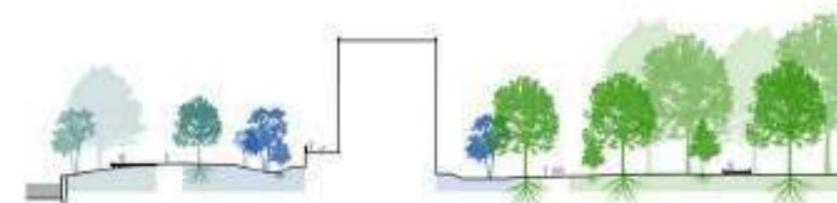
Le projet du plan guide a été réalisé en prenant soin de conserver un maximum d'arbres existants. Pour cela le projet s'inscrit dans la trame végétales existante. De la même façon le projet des espaces public s'attache à conserver et valoriser le maximum de sujets existants.

Le seul ensemble végétal supprimé dans le projet est un alignement de peupliers, aujourd'hui situé en limite de la friche Montpellier. Celui-ci est en effet une véritable coupure visuelle entre la Deûle et le reste du quartier.

Une compensation de 3 arbres plantés pour un arbre abattu est mise en place sur le projet, Les espaces privés et publics assurent en commun ces nouvelles plantations.

Les arbres abattus feront également partie intégrante du projet, et seront valorisés pour créer des milieux propice à la faune, ou bien du mobilier par exemple.

L'AMBIANCE VÉGÉTALE



Une attention particulière sera porté aux ambiances végétales du projet. Celles-ci s'inspirent directement du patrimoine déjà existant afin de venir le mettre en valeur et de l'enrichir pour donner une place centrale à la végétation sur la pointe des Bois Blancs.

En créant un lien direct avec l'eau et la végétation existante des rives de la Deûle, les bord de rivières ainsi que les noues qui reprennent la traces des anciens bras d'eau participent à rendre visible le chemin de l'eau par un choix d'essences synonymes de milieux humides. La Canopée urbaine, autour du petit bois, donne pour sa part à voir des arbres de grand développements, avec peu ou pas de strate basse. La végétation des rues des aviateurs sera traité pour faire un lien entre la rivière et la ville, avec une palette végétale riche et variée, dont certains sujets remarquables viendront ponctuer l'espaces et marquer les entrées du quartier.

LA TRAME NOIRE



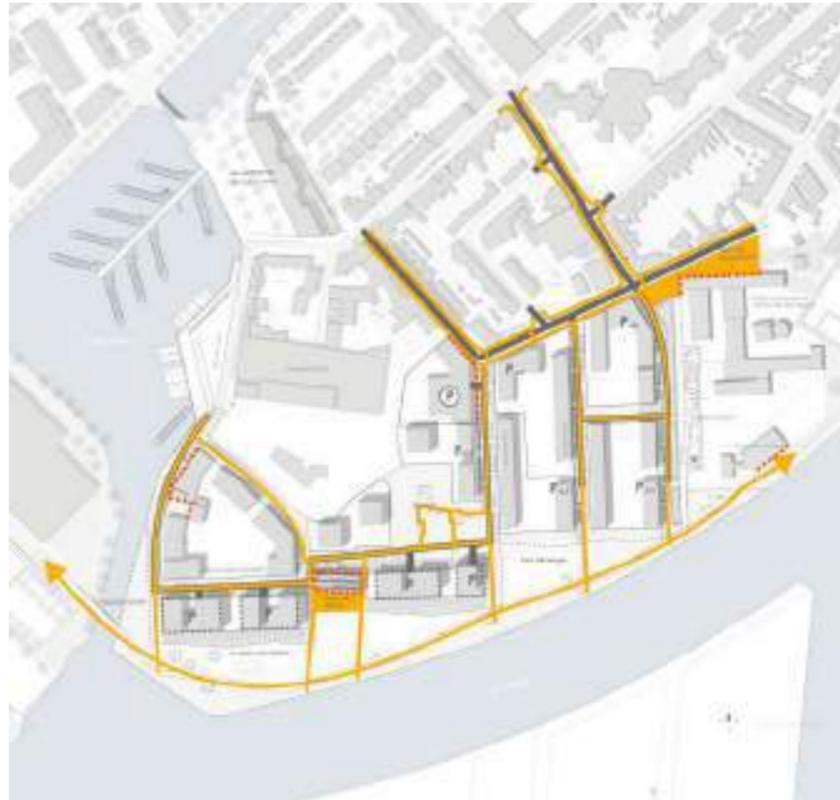
Pour valoriser le patrimoine végétal existant du site et permettre le maintien de la biodiversité actuelle, il est proposé de prévoir un éclairage fonctionnel uniquement sur les voiries, de façon à desservir l'ensemble des accès aux bâtiments.

Cela permettra de favoriser une trame noire complète, sans implantation de matériel d'éclairage sur les secteurs suivants : Petit Bois, Parc des Berges, accès piétons au Parc des Berges...

Un éclairage différent pourra être imaginé sur les deux placettes du quartier pour souligner leur rôle de lieux de destination de proximité.

UN QUARTIER PIÉTON ET ANIMÉ

LES USAGES NÉCESSAIRES



Le quartier des Bois Blancs est le support des actions nécessaires du quotidien. Ainsi, il faut pouvoir pour se rendre au travail ou ailleurs, traverser le quartier et rejoindre l'arrêt de bus, enfourcher son vélo ou simplement emprunter les berges à pied. Le quartier offre aussi des lieux de destinations permettant à une vie locale de s'épanouir ; lieux de travail, école pour les enfants, lieux de restauration, commerces variés, etc. sont accessibles à tous.

LES USAGES RÉCRÉATIFS



Le quartier des Bois Blancs est également le support d'usages plus récréatif. Dans le quartier, il est possible d'effectuer un large panel d'activités. Allant des plus contemplatives (avec la lecture, la pause seule au sein du petit Bois ou encore le bain de soleil sur le quai SUD face à la Deûle) aux plus sportives (avec des parcours de crossfit, des chemins cyclables, de la course à pied, des tables de ping-pong) en passant par des airs de jeux pour les enfants, le quartier offre autant de possibilités qu'il y a d'usagers.

LES USAGES FÉDÉRATEURS



Le quartier des Bois Blancs est enfin le support de la création de liens sociaux. Au travers de deux grandes thématiques, l'appropriation et la production, les Bois Blancs ne sont pas un quartier à l'image ni statique ni figée ; jardinage, bricolage, compost, production artistique in situ, concerts... Par ce nombre important d'actions qu'il permet, le quartier est amené à se modifier au grès des actions de ses habitants.

UN QUARTIER PIÉTON ET ANIMÉ

DES LIEUX AUX USAGES MULTIPLES



PLACE DES ÉQUIPEMENTS
 Pause et sociabilité
 _ Récupérer son panier à l'AMAP
 _ S'asseoir à l'ombre avec ses amis
 _ Aller en vélo au parc des Berges



ENTRÉE D'IMMEUBLE
 Rencontre quotidienne
 _ S'asseoir pour chercher ses clefs
 _ Parler avec le gardien
 _ Échanger un livre avec son voisin



MAIL LUDIQUE
 Rencontre quotidienne
 _ Attendre son grand frère
 _ Rencontrer des amis
 _ S'amuser et faire du vélo



PETIT BOIS
 Contemplatif et pédagogique
 _ Profiter de l'ombre des arbres
 _ Lire un livre au calme
 _ Aller au composteur



PROMENADE DU PARC DES BERGES
 Sportif et détente
 _ Courir
 _ Faire du vélo
 _ Aller à son cours de yoga



PLACE DU SÉCHOIR
 Événements et sociabilité
 _ S'asseoir en terrasse
 _ Le vélo du voisin
 _ Aller à un concert en extérieur



PARC DES BERGES
 Récréatif
 _ Jouer sous les arbres
 _ Jardiner avec ses amis
 _ Se retrouver pour un ping-pong



BELVÈDÈRE SUR LA DEÛLE
 Contemplatif
 _ Observer la nature
 _ Prendre un bain de soleil
 _ S'asseoir face à la Deûle

PLAN GUIDE DES BOIS BLANCS

MISE À JOUR DU 21 SEPTEMBRE 2023



PLAN DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES DES BOIS BLANCS

MISE À JOUR DU 22 MARS 2024





2/ FONCTIONNALITÉS

CIRCULATIONS

DANS LE TISSU EXISTANT FAUBOURIEN :

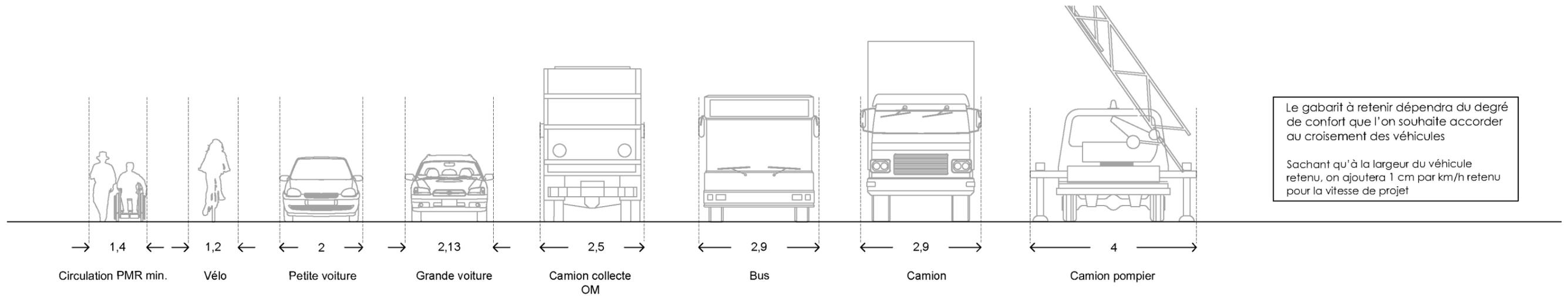
- Passage d'une partie de la rue Mermoz Sud en sens unique avec contre sens cycle, pour un raccordement avec le sens unique de la rue Mermoz Nord
- Conservation du double sens sur la rue Pont à Fourchon sur la partie Nord (jusqu'au bus) puis passage à sens unique pour le reste de la rue Pont à Fourchon et Mermoz sud

DANS LE QUARTIER AVIATEUR ET BOIS BLANC :

- Création d'une voie nouvelle en sens unique, qui sera une voie partagée. Aucune création de trottoir sur les rues des aviateurs ou du secteur Montpellier
- Ces voies en sens uniques permettent de desservir les parkings des lots privés et d'assurer la collecte OM et la défense incendie
- Un maillage de circulation piétonne est également prévu avec le parc des berges. Cette interface sera à travailler en détail avec le futur projet mitoyen



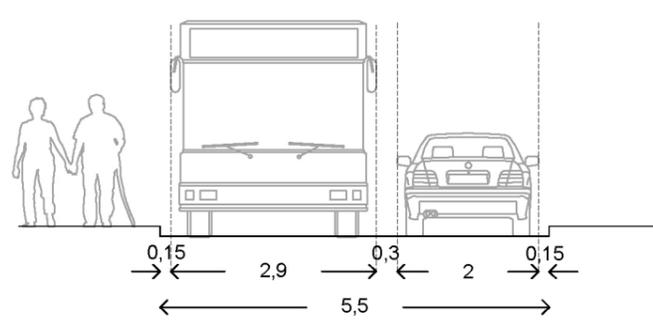
LES GABARITS DE PROJET



Le gabarit à retenir dépendra du degré de confort que l'on souhaite accorder au croisement des véhicules

Sachant qu'à la largeur du véhicule retenu, on ajoutera 1 cm par km/h retenu pour la vitesse de projet

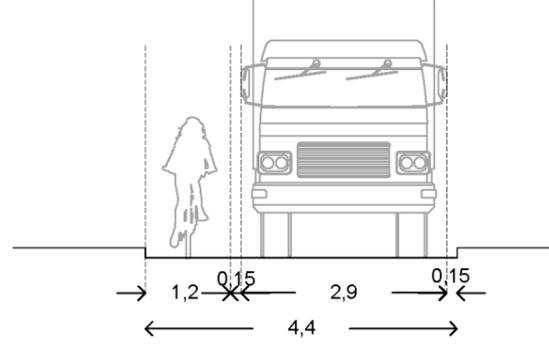
Voie double sens - 30km/h
Largeur proposée : soit 5,5m soit 6m



1 Petite voiture + 1 Bus à 30km/h
 $2 + 2,9 + (2 \times 0,3) = 5,5m$



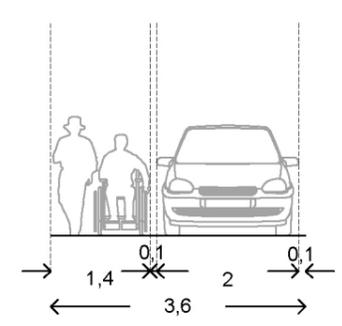
Voie sens unique + contre sens cycle - 30km/h
Largeur proposée : 3,8m



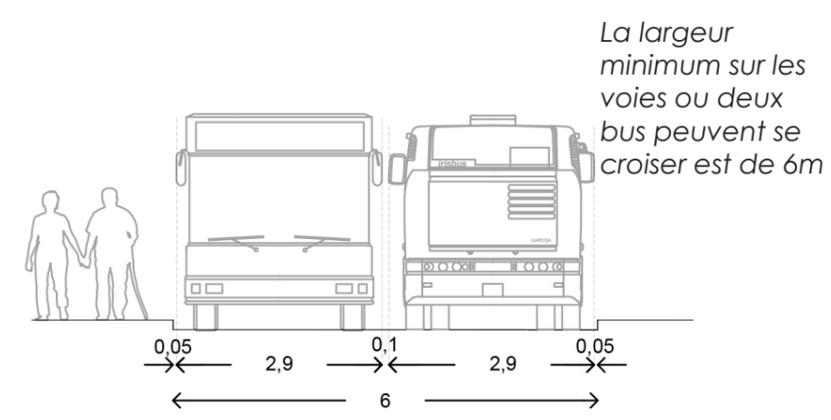
1 vélo + 1 camion à 30km/h
 $1,2 + 2,9 + 1 \times 0,3 = 4,4m$



Voie partagée + contre sens cycle - 20 km/h
Largeur proposée : 4m

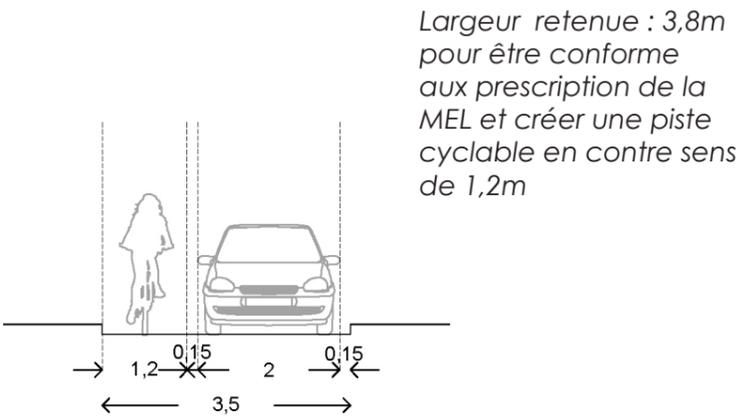


1 circulation PMR + 1 Petite voiture à 20km/h
 $1,4 + 2 + 1 \times 0,20 = 3,6m$



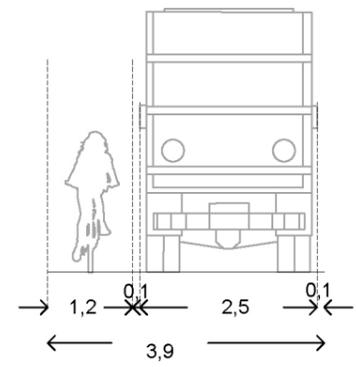
1 Bus + 1 Bus à 10km/h
 $2,9 + 2,9 + (2 \times 0,1) = 6m$

La largeur minimum sur les voies où deux bus peuvent se croiser est de 6m



1 vélo + 1 voiture à 30km/h
 $1,2 + 2 + 1 \times 0,30 = 3,5m$

Largeur retenue : 3,8m pour être conforme aux prescription de la MEL et créer une piste cyclable en contre sens de 1,2m



1 vélo + 1 Camion collecte OM à 20km/h
 $1,2 + 2,5 + 1 \times 0,20 = 3,9m$

Largeur inférieure ou égale à 4m (largeur min voie échelle) pour éviter le stationnement en double file sur la voie partagée

LES STATIONNEMENTS PUBLIC

LE STATIONNEMENT EXISTANT

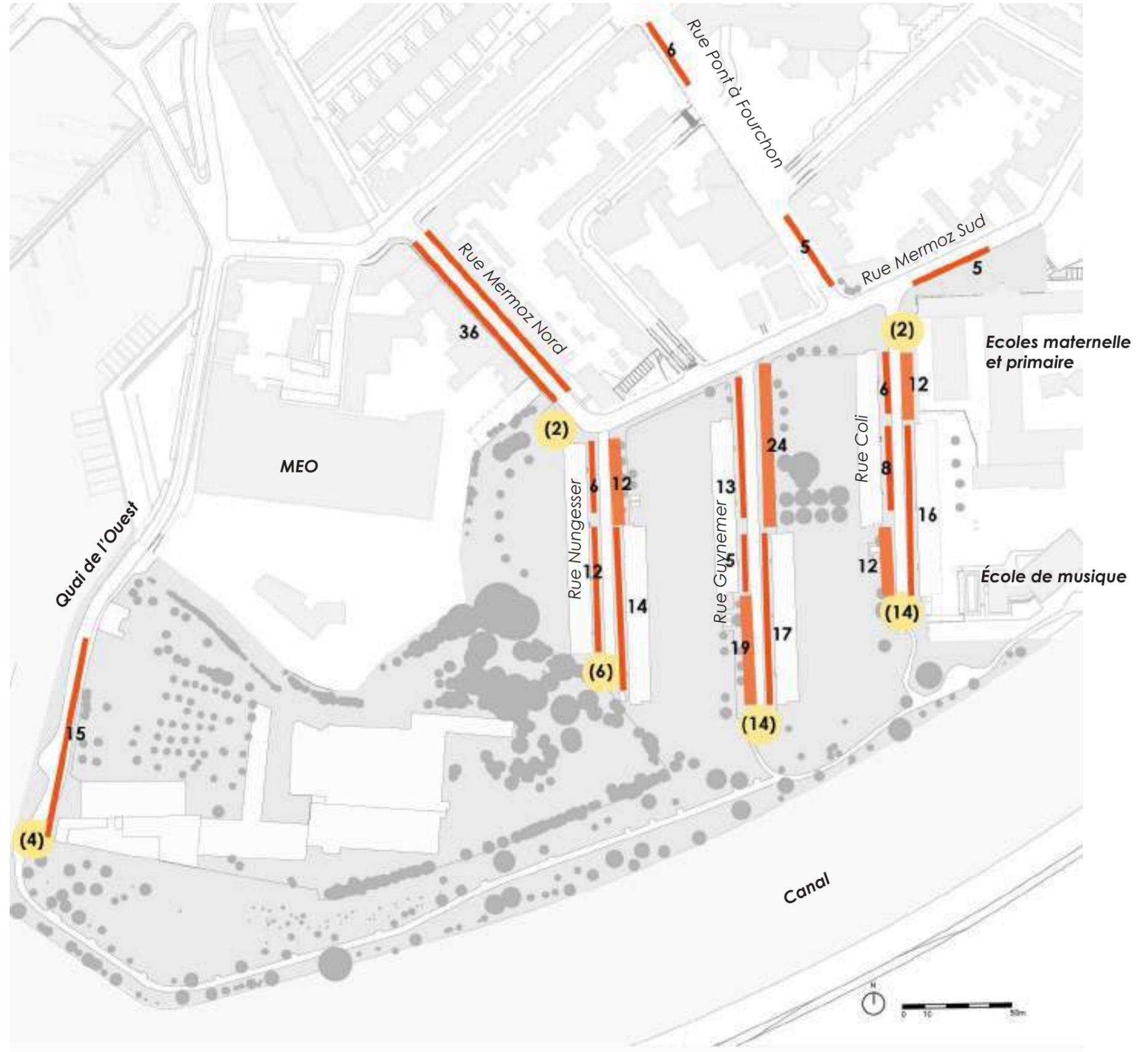
STATIONNEMENT DANS L'ESPACE PUBLIC :

- Stationnement longitudinal
- Stationnement en épi
- Zone de stationnement informel

BILAN STATIONNEMENT EXISTANT :
(Comptage AMT d'après plan géomètre + diag sur les aviateurs du 23/11/2018)

Quai de l'ouest : 15p
Rue Mermoz : 36p
Rue du pont à fourchon : 11p
Rue Coli : 54p
Rue Nungesser : 88p
Allée Guynemer : 44p
Stationnement informel : (42p)

Total : 248 places + (42)



LES STATIONNEMENTS PUBLIC

LE STATIONNEMENT PROJETÉ

DANS LE TISSU EXISTANT FAUBOURIEN :

- Pas de place de stationnement devant l'école. Car celle-ci reste inaccessible aux véhicules aux périodes d'entrée et de sortie d'école, principe de la rue école.
- Sur la rue Mermoz Nord, seule une ligne de stationnement unilatérale est proposée. Cela est égal à l'offre de stationnement existant aujourd'hui.

DANS LE QUARTIER AVIATEUR ET BOIS BLANC :

- Aucune place de stationnement n'est prévue dans le quartier.
- Des places de livraisons et des places PMR ont été mises en place au droit des halls pour permettre aux habitants de stationner ponctuellement (déménagement, livraison de courses...)

Stationnement dans l'espace privé :

-  Parking silo
-  Places en sous sol
-  Places en RDC

Stationnement dans l'espace public :

-  Stationnement longitudinal

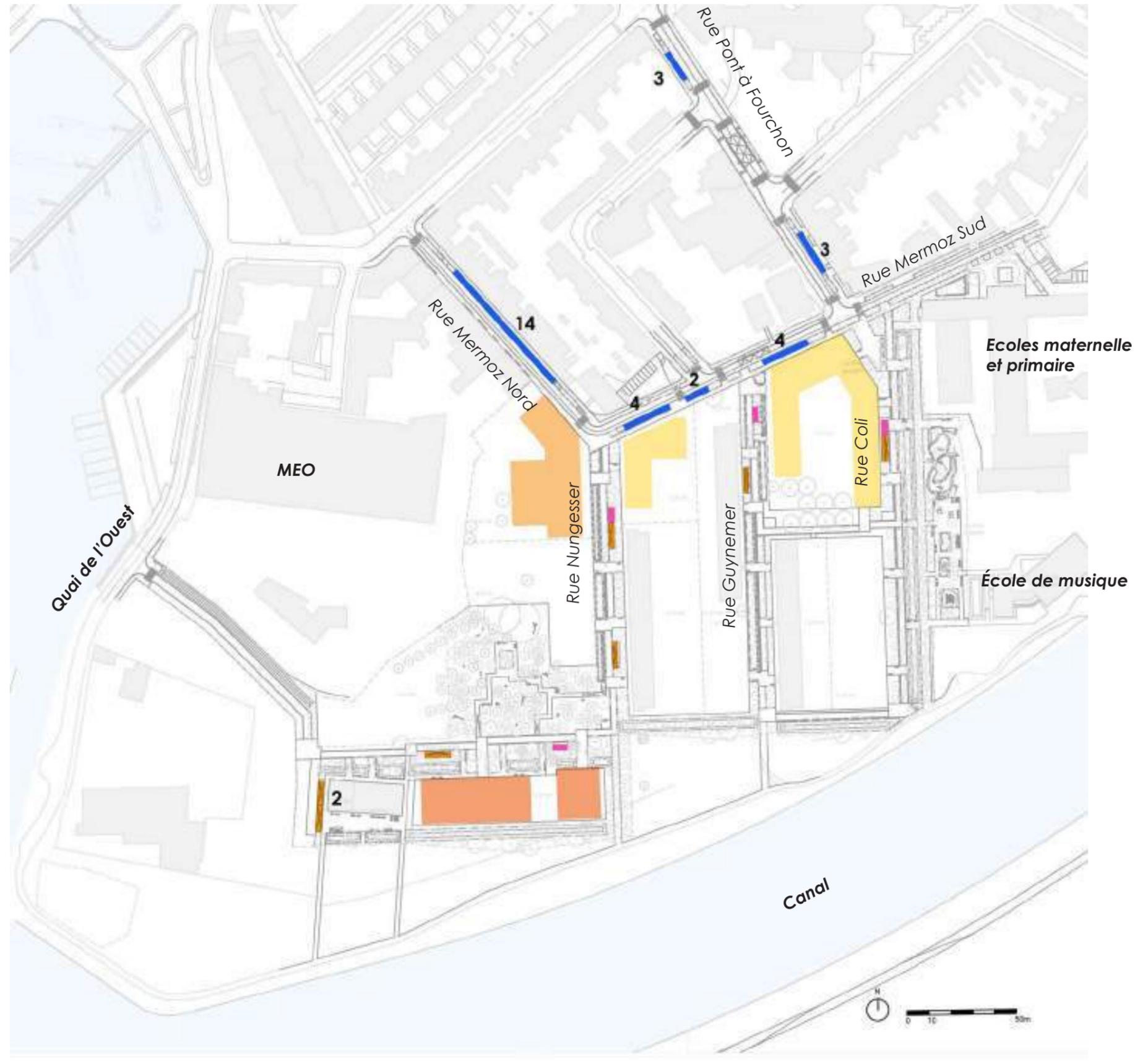
Rue Mermoz : 24p
Rue du pont à fourchon : 6p

Bilan stationnement :
Espace public : 30 p

-  Stationnement livraison uniquement
-  Stationnement PMR

Rue Coli : 1 p PMR et 1 p livraison
Rue Nungesser : 1 p PMR et 1 p livraison
Allée Guynemmer : 1 p PMR et 2 p livraison
Voie nouvelle : 1 p PMR et 3 p livraison

Bilan stationnement :
PMR : 4 p
Livraison : 7 p



LA DÉFENSE INCENDIE

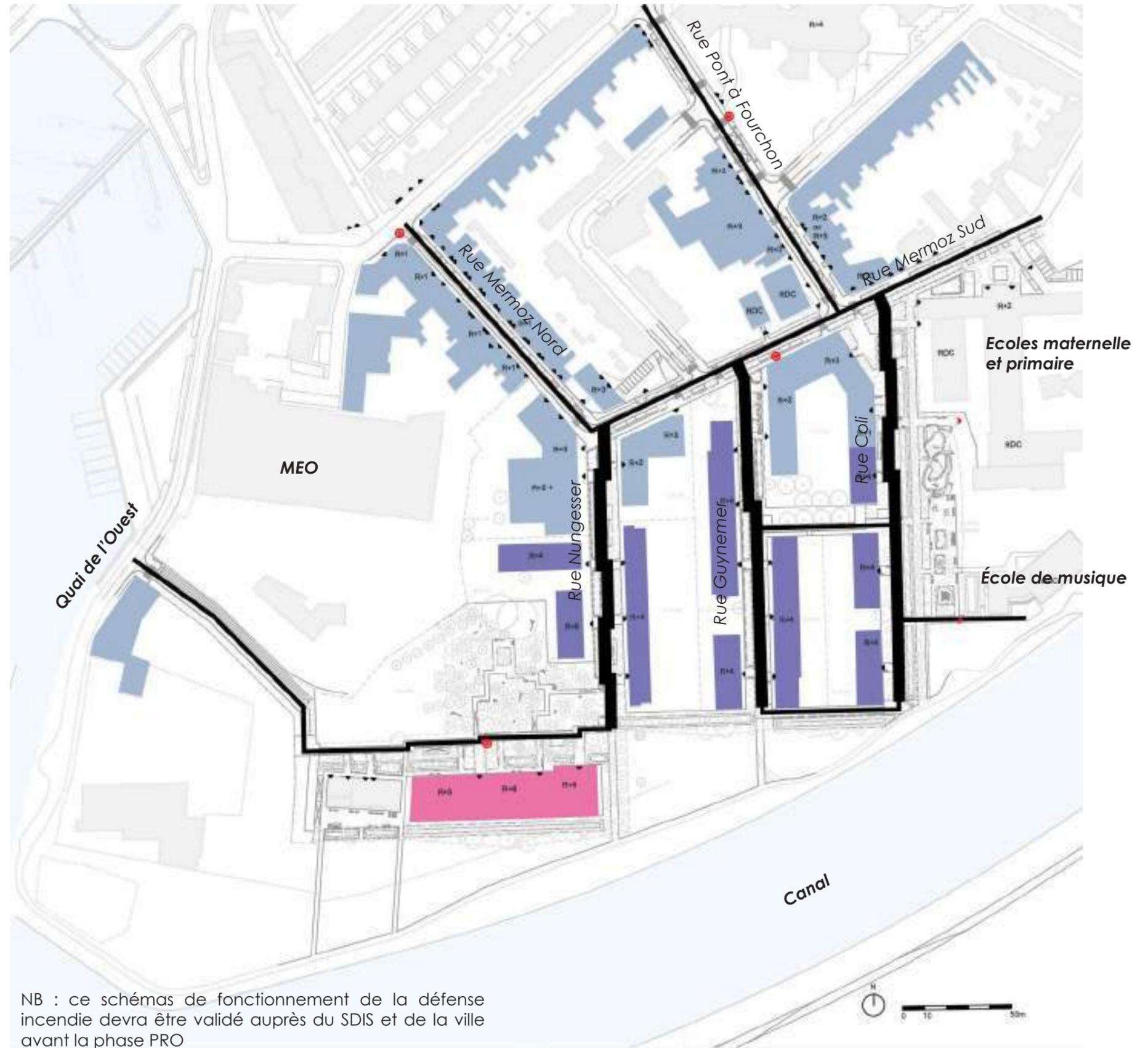
- Les véhicules d'urgences auront accès au Sud des rues Coli et Nungesser. Cette boucle passe par le parc des Berges. Une interface est donc à prévoir avec la maîtrise d'œuvre de ce projet pour vérifier le phasage et la faisabilité de ce tracé. Cette boucle permet d'éviter les aires de retournement au Sud des deux impasses du quartier aviateur existant.
- Ce projet part de l'hypothèse qu'il n'y a pas de parking enterré ou semi enterré sur les lots neufs au Sud de Coli et Nungesser. Pour mémoire, si cette donnée est modifiée, il faudra revoir l'implantation des bornes incendies en fonction.

Type de voies pour la desserte des bâtiments

- Voie échelle**
> Largeur utilisable minimum 4m
- Voie engin**
> Largeur utilisable minimum
 - 3m minimum si la voie fait entre 8 et 12m
 - 6m minimum si la voie fait plus de 12m
- Borne incendie**

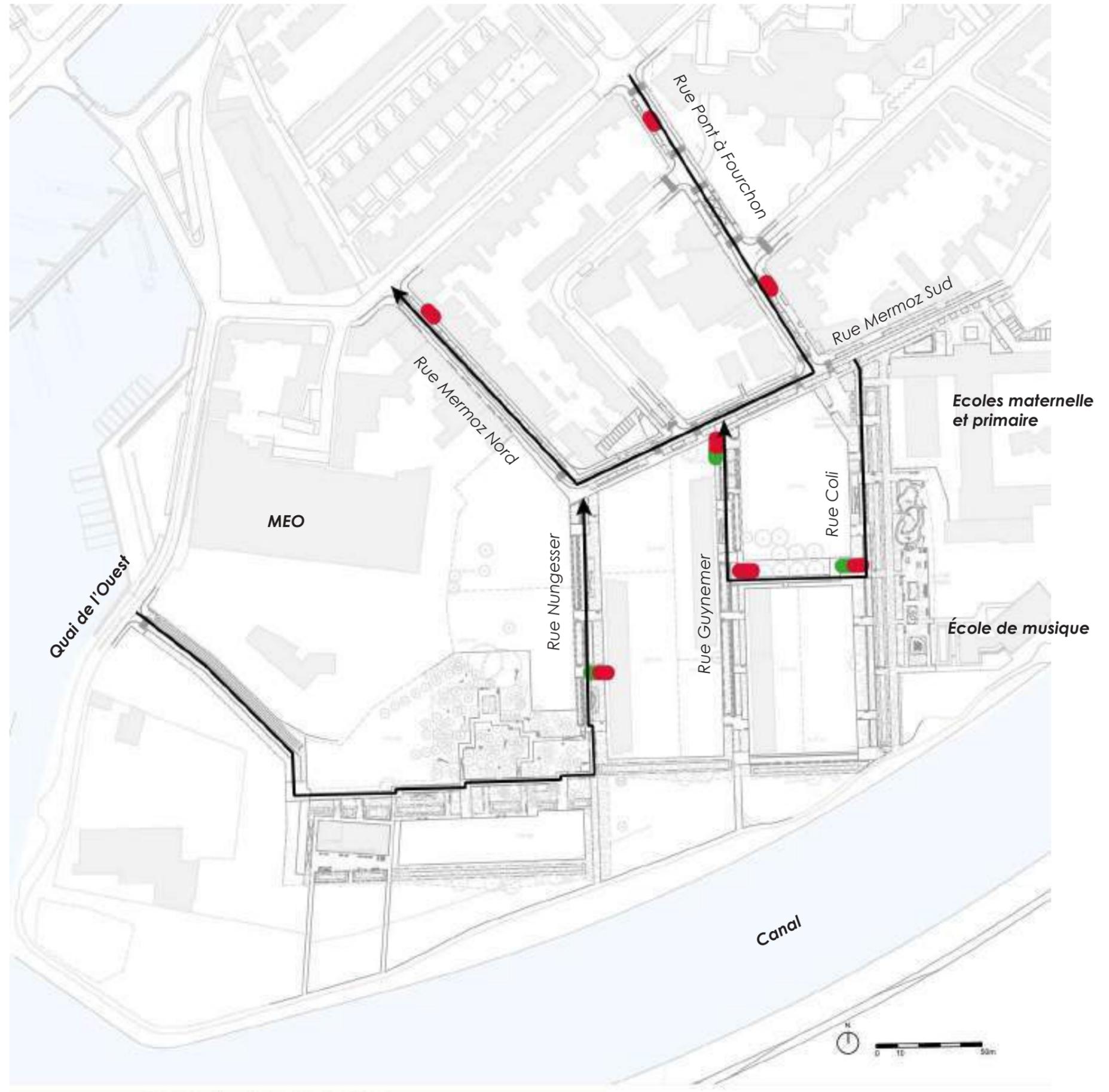
Bâtiments d'habitation

- 1er et 2ème famille**
Desservis
> Soit par une voie engin
> soit par un cheminement dévidoir de
 - 200m max pour un bâtiment individuel
 - 100m max pour un bâtiment collectif
- 3ème famille A**
> Desservis par une voie échelle
- 3ème famille B**
> Desservis par une voie engin distante de 50m au plus de chaque accès bâtiment



LA GESTION DES OM

- Une solution de point d'apport volontaires pour la gestion des OM est proposée pour le quartier.
- Cette collecte permet de ne pas avoir à prévoir d'aire de retournement des camions de collecte sur les rues «en impasses» du quartier existants des aviateurs
- Les camions pour ces collectes viendront stationner sur voirie, aucune aire de stationnement n'est prévue spécifiquement pour eux dans le projet
- La MOE propose également de prévoir des PAV sur les rues faubouriennes existantes, mais aucun chiffres sur les quantités de points d'apports à prévoir n'a pour l'instant été communiqué.



POSITIONNEMENT DES PAV (POINT D'APPORT VOLONTAIRE)

- Les PAV sur le site de projet seront des Points d'apports Volontaire Aériens (pour ne pas créer de problèmes avec la nappe d'eau affleurante)
- La Maitrise d'œuvre propose de préconiser des PAV type bois sur l'ensemble du projet
- L'implantation des PAV dans le projet prend en compte les prescriptions du guide d'implantation des PAV

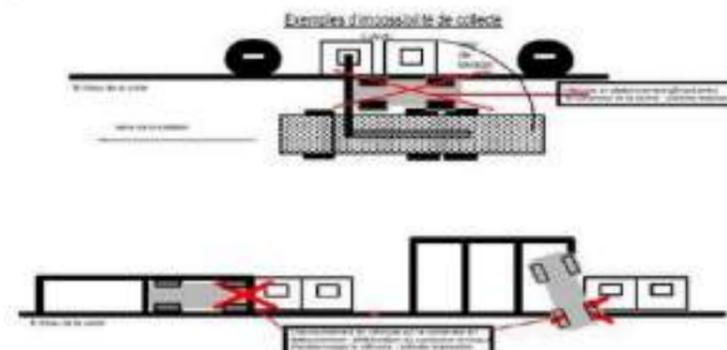
Questions et informations générales:

- La MEL fournit les PAV pour l'ensemble du quartier.
- Les PAV rue Mermoz peuvent être conservés,
- Les PAV peuvent être positionnés dans l'espace privé, à conditions qu'ils soient accessibles depuis la voirie.



LA COLLECTE 04

La collecte doit être effectuée depuis la chaussée. La borne ne doit pas être soulevée au-dessus d'un véhicule stationné.



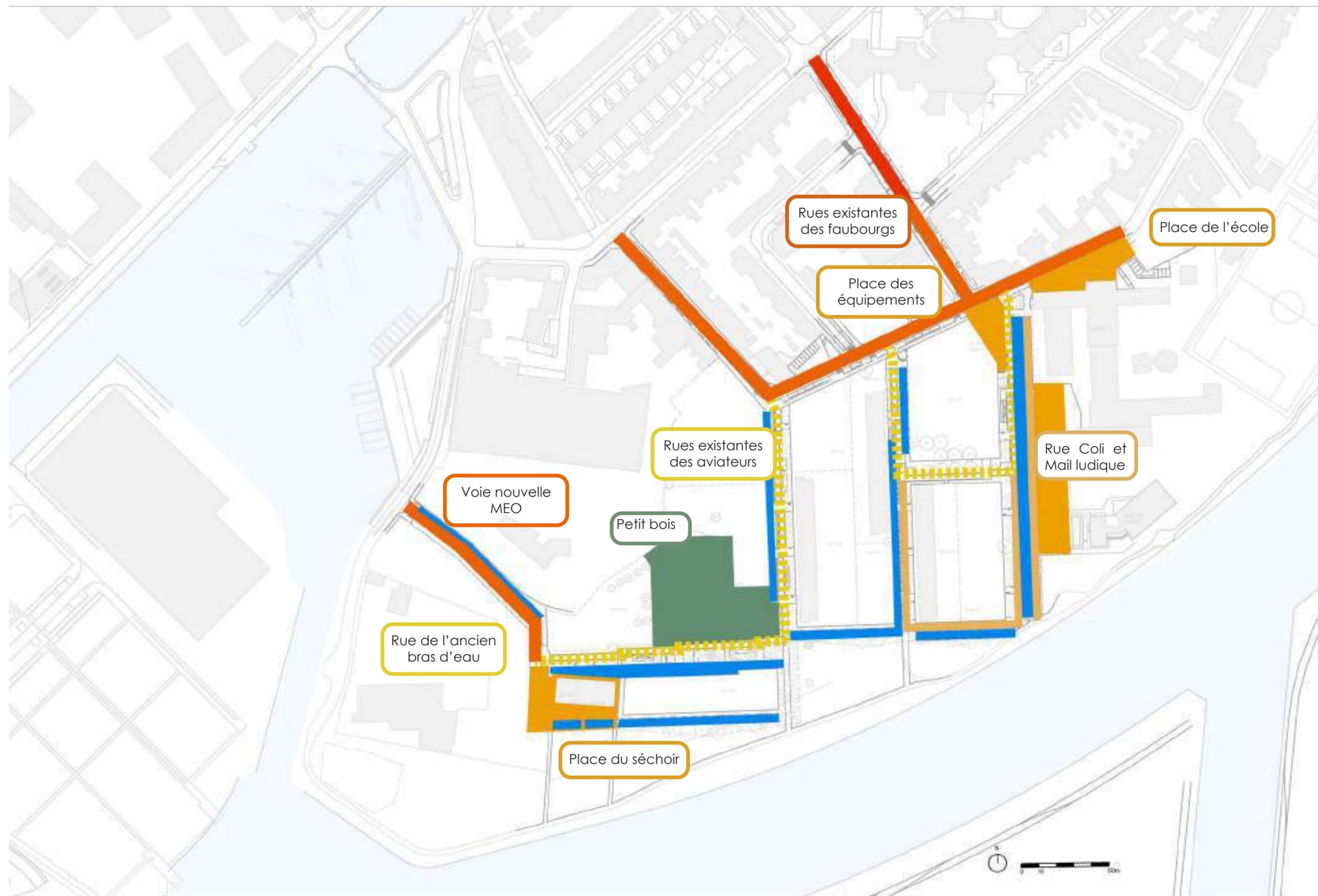
Extrait : GUIDE D'IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE p4





3/ TYPOLOGIE DES ESPACES PUBLICS

TYPOLOGIE DES ESPACES PUBLICS



TYPOLOGIE DES ESPACES PUBLICS

VOCABULAIRE URBAIN DU QUARTIER

Le plan des typologie présenté ici hiérarchise et explicite la vocation des espaces publics du quartier.

Sur la pointe des Bois Blancs, neuf principaux espaces publics s'inscrivent dans un tissu urbain constitué de rues existantes, et de rue jardinées au cœur de nouveaux îlots privés. Ces espaces publics majeurs sont les rues de faubourgs existantes (Mermoz et Pont à Fourchon), la rue Coli, les rues des aviateurs (rue Nungesser et Guynemer), la rue de l'ancien bras d'eau, la voie nouvelle MEO, la place des Équipements, la place de l'école, la place du Séchoir, le Petit Bois et le Parc des Berges.

Chacun se différencie par l'aménagement proposé et les types d'usages imaginés.

Les îlots et les rues jardinées repensent le tissu urbain pour accroître l'agrément, tant pour les résidents que pour les visiteurs. Reléguer la présence de la voiture au minimum dans le quartier permet de libérer les espaces publics afin de laisser la place pour des plantations généreuses ainsi qu'à une pratique piétonne et cyclable optimale.



LES RUES DE FAUBOURGS EXISTANTES

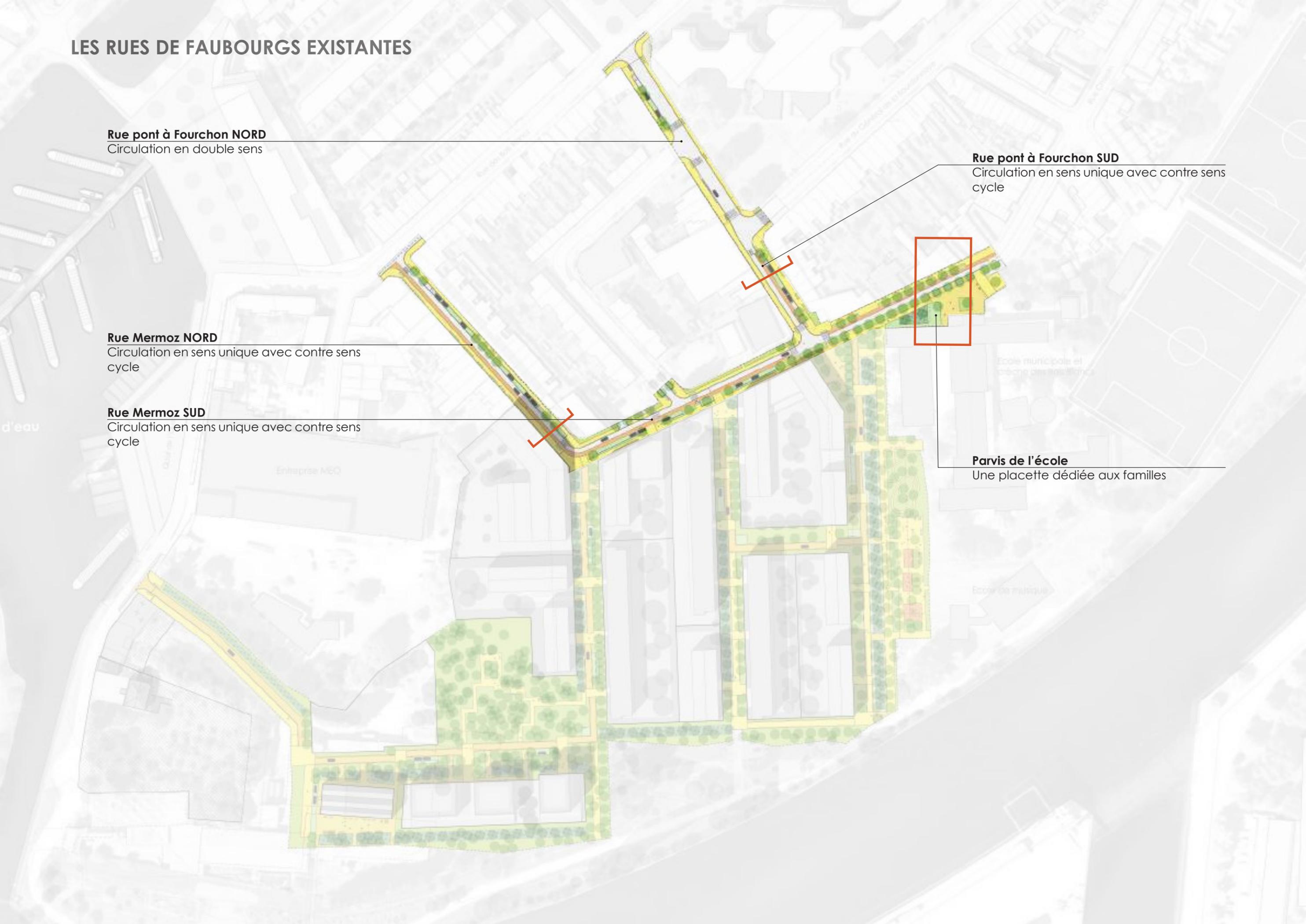
Rue pont à Fourchon NORD
Circulation en double sens

Rue Mermoz NORD
Circulation en sens unique avec contre sens cycle

Rue Mermoz SUD
Circulation en sens unique avec contre sens cycle

Rue pont à Fourchon SUD
Circulation en sens unique avec contre sens cycle

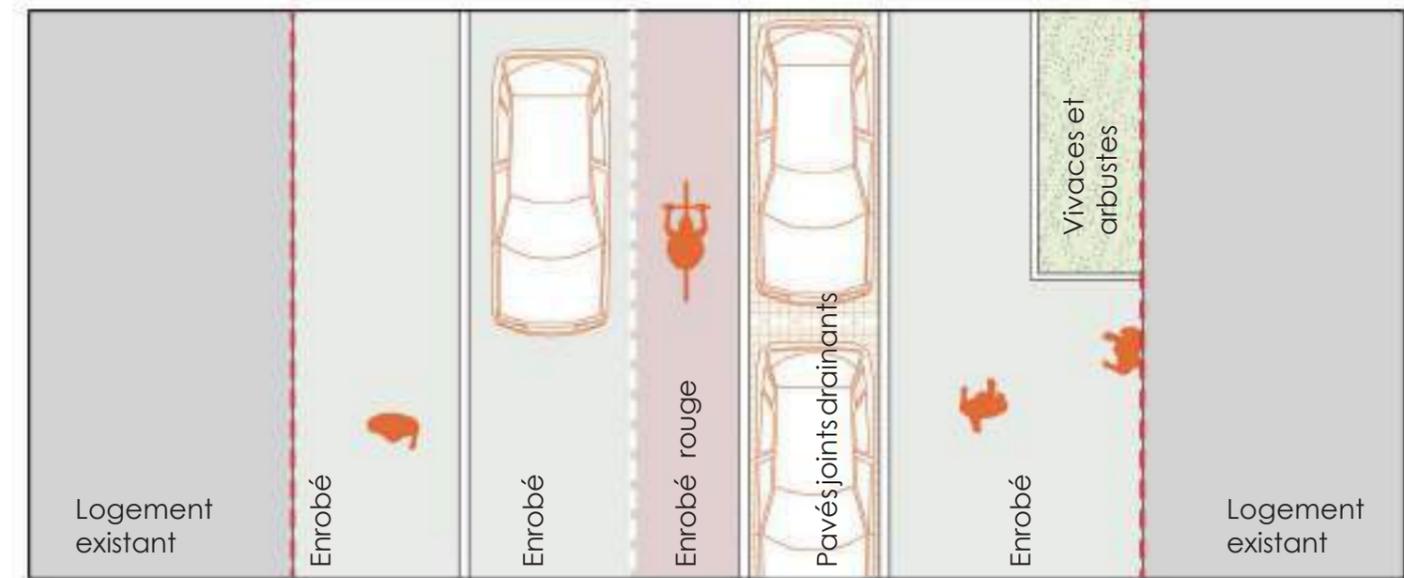
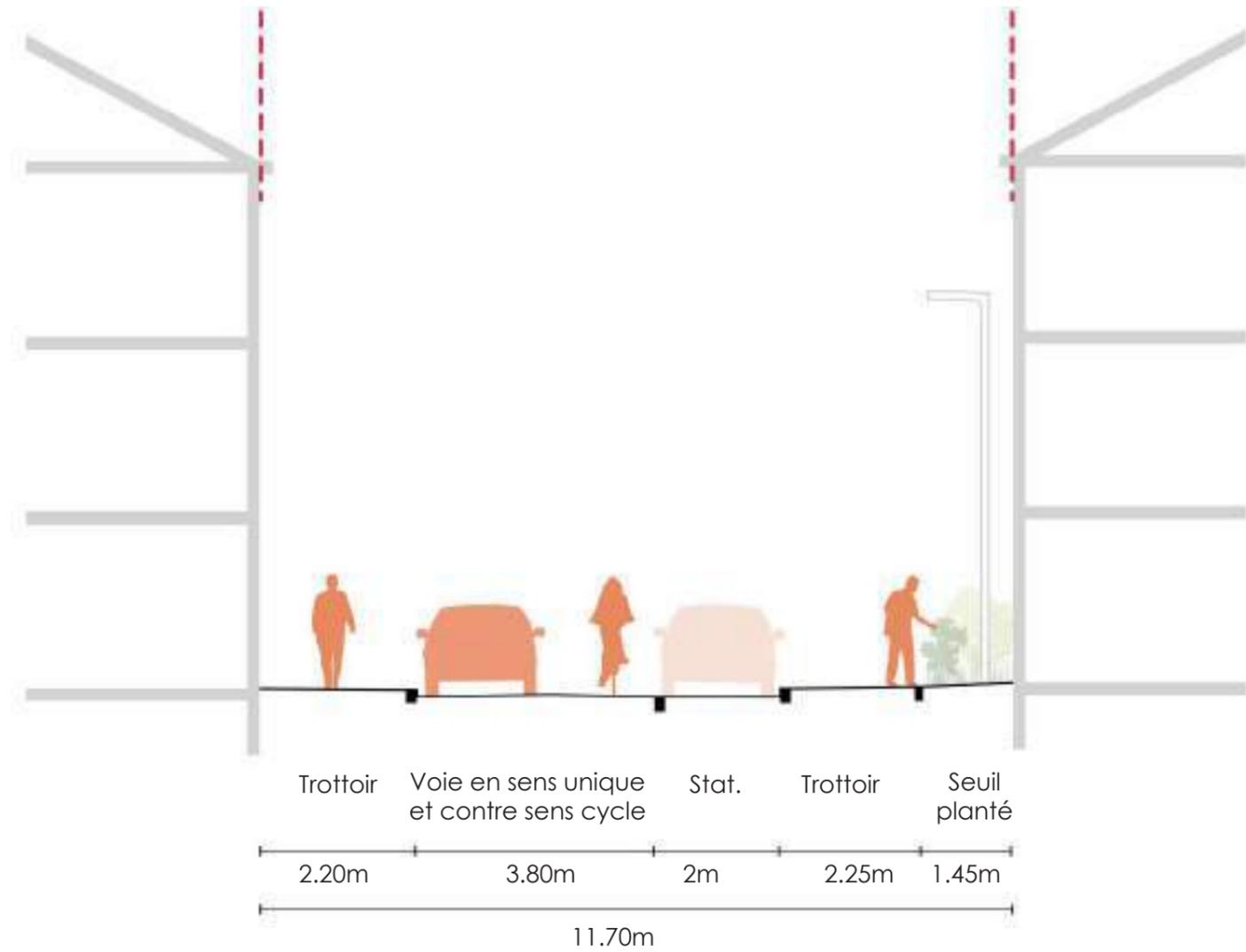
Parvis de l'école
Une placette dédiée aux familles



LES RUES DE FAUBOURGS EXISTANTES

LA RUE PONT À FOURCHON SUD

- Gabarit de la voirie : 3.8m en sens unique et contre sens cycle.
- Largeur minimum des trottoirs : 2 m.
- Stationnement unilatéral quand cela est possible.
- Pas de nouvelles plantations d'arbres (présence de réseaux en sous sol trop importante).
- Eclairage : mât de 6 m.
- Bande planté de 1.45 m sur le trottoir le plus large.



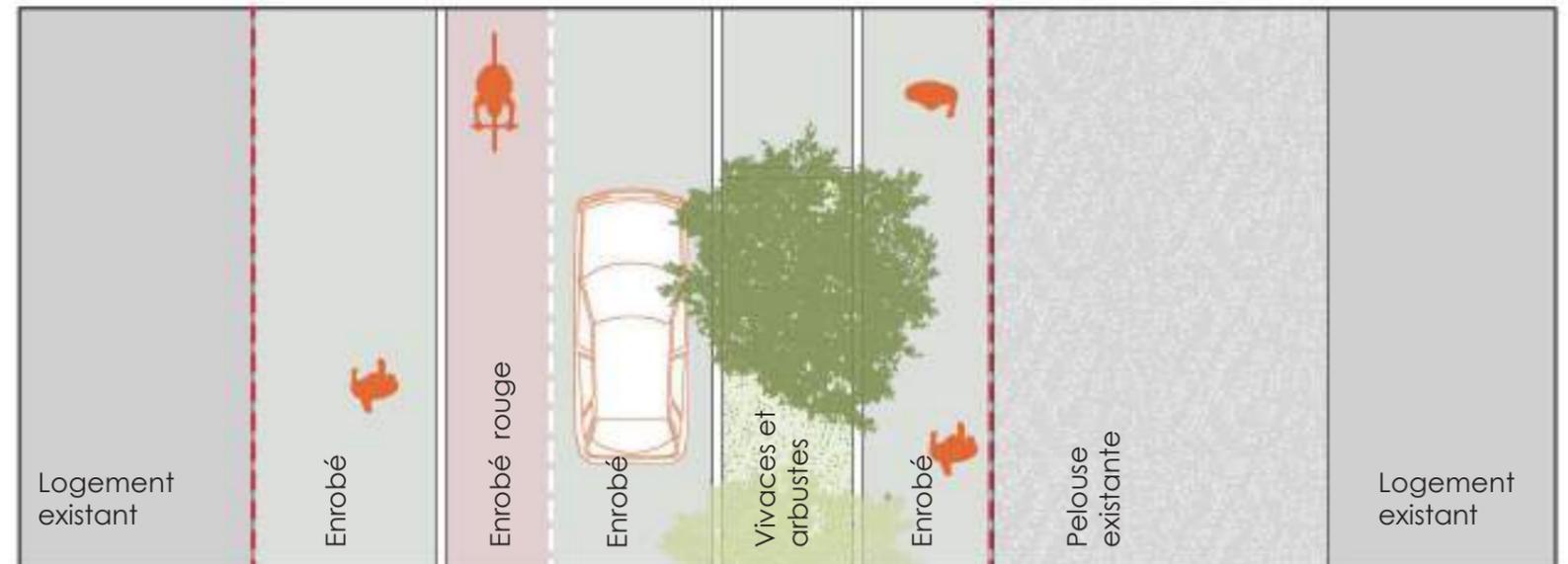
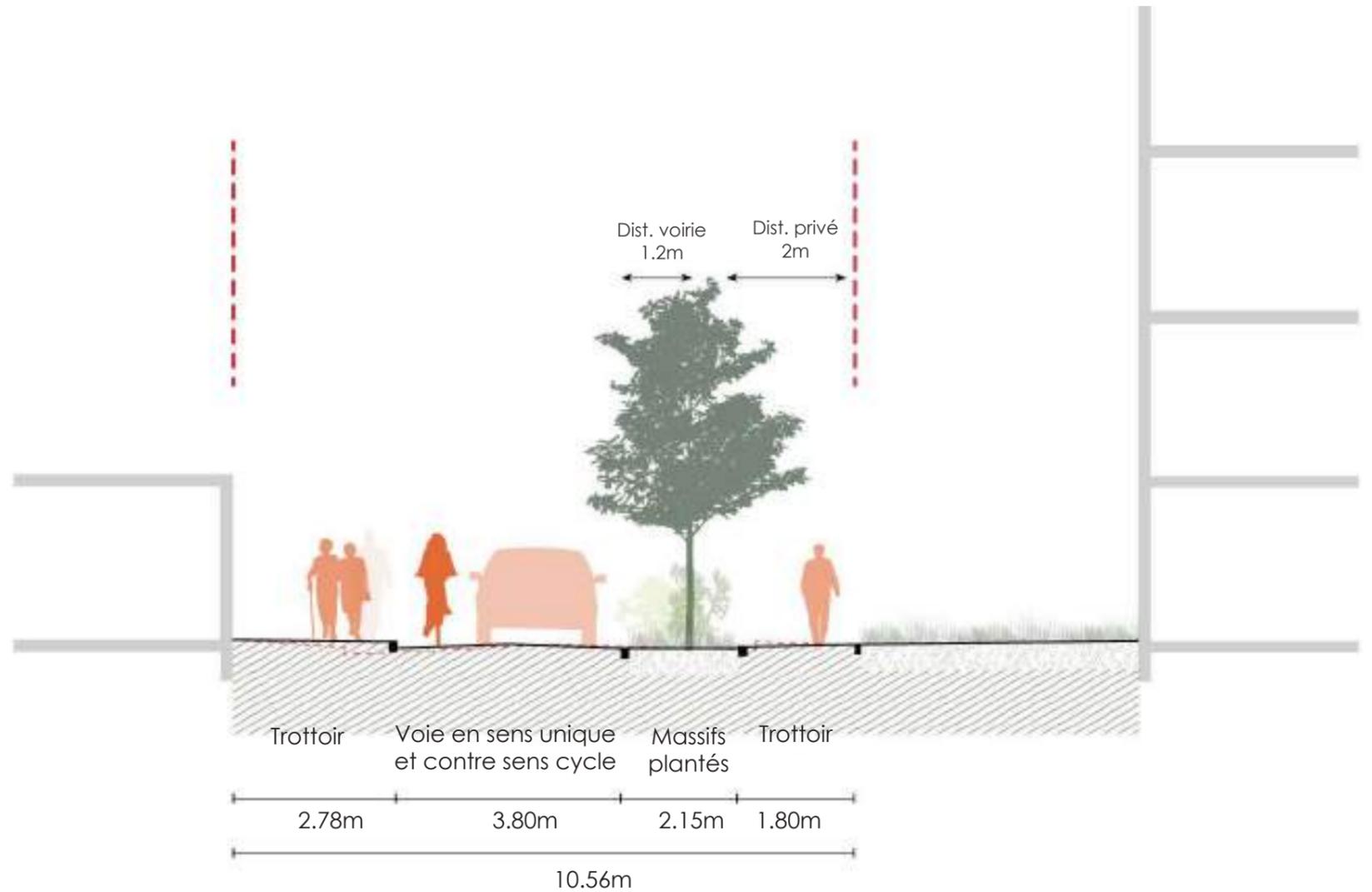
LES RUES DE FAUBOURGS EXISTANTES

LA RUE MERMOZ NORD

- Gabarit de la voirie : 3,8m (sens unique avec une bande de contre sens cycle)
- Largeur minimum des trottoirs : 1,80m
- Stationnement unilatéral quand cela est possible
- Plantations aux extrémités des bandes de stationnement
- Éclairage maintenu en applique sur les bâtiments



Bande planté rue Surcouf, si accord pour l'action «verdissons nos murs».



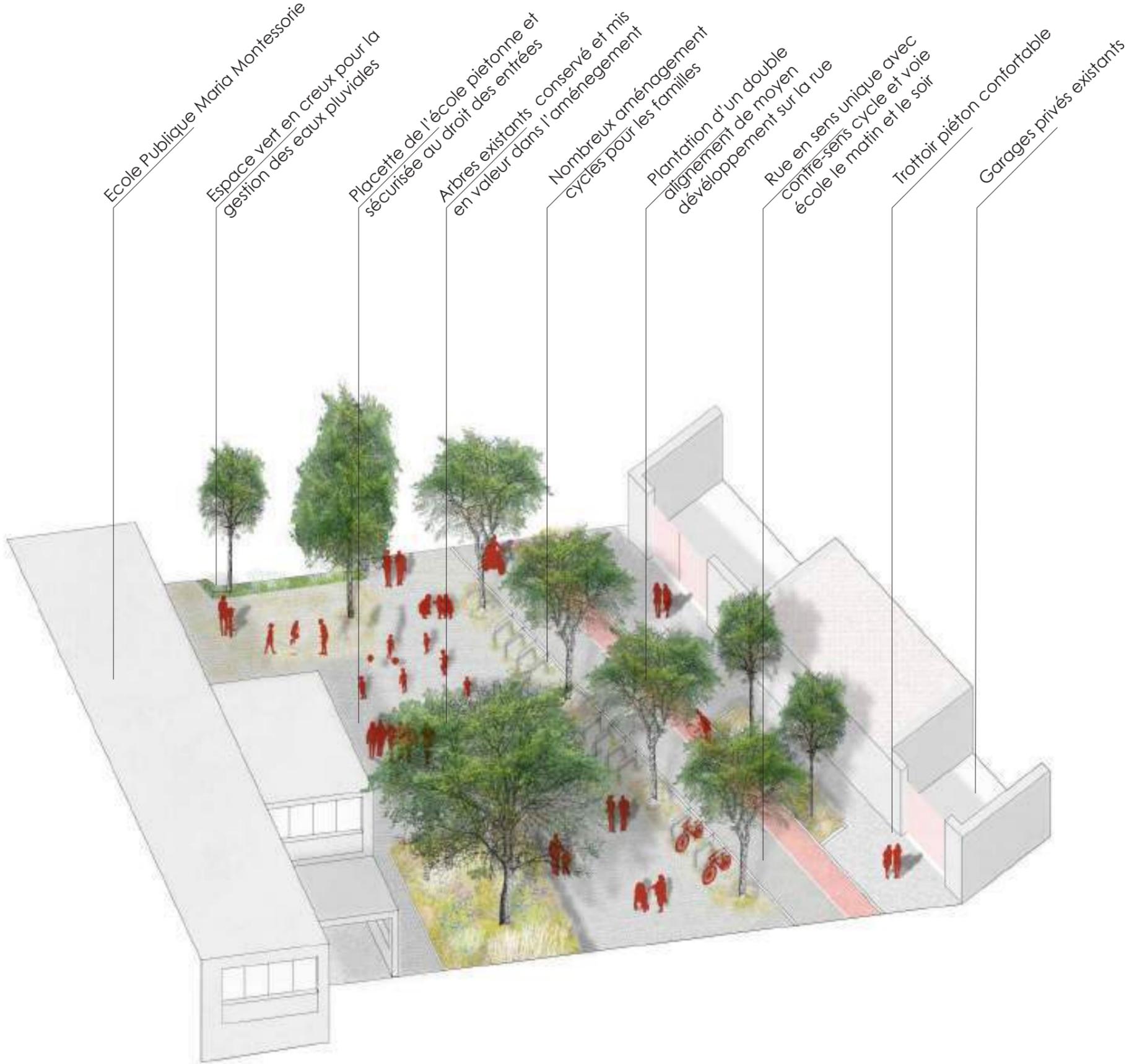
LA PLACE DE L'ÉCOLE



Valoriser les arbres existants



Jouer avec la perméabilité des sols



LE PROJET AUTOUR DU QUARTIER EXISTANTS DES AVIATEURS

Rue Nungesser NORD
Voie partagée

Rue Guynemer
Voie partagée

Rue Nungesser SUD
Voie piétonne avec contrôle d'accès

La place d'entrée du quartier
Au droit de l'équipement

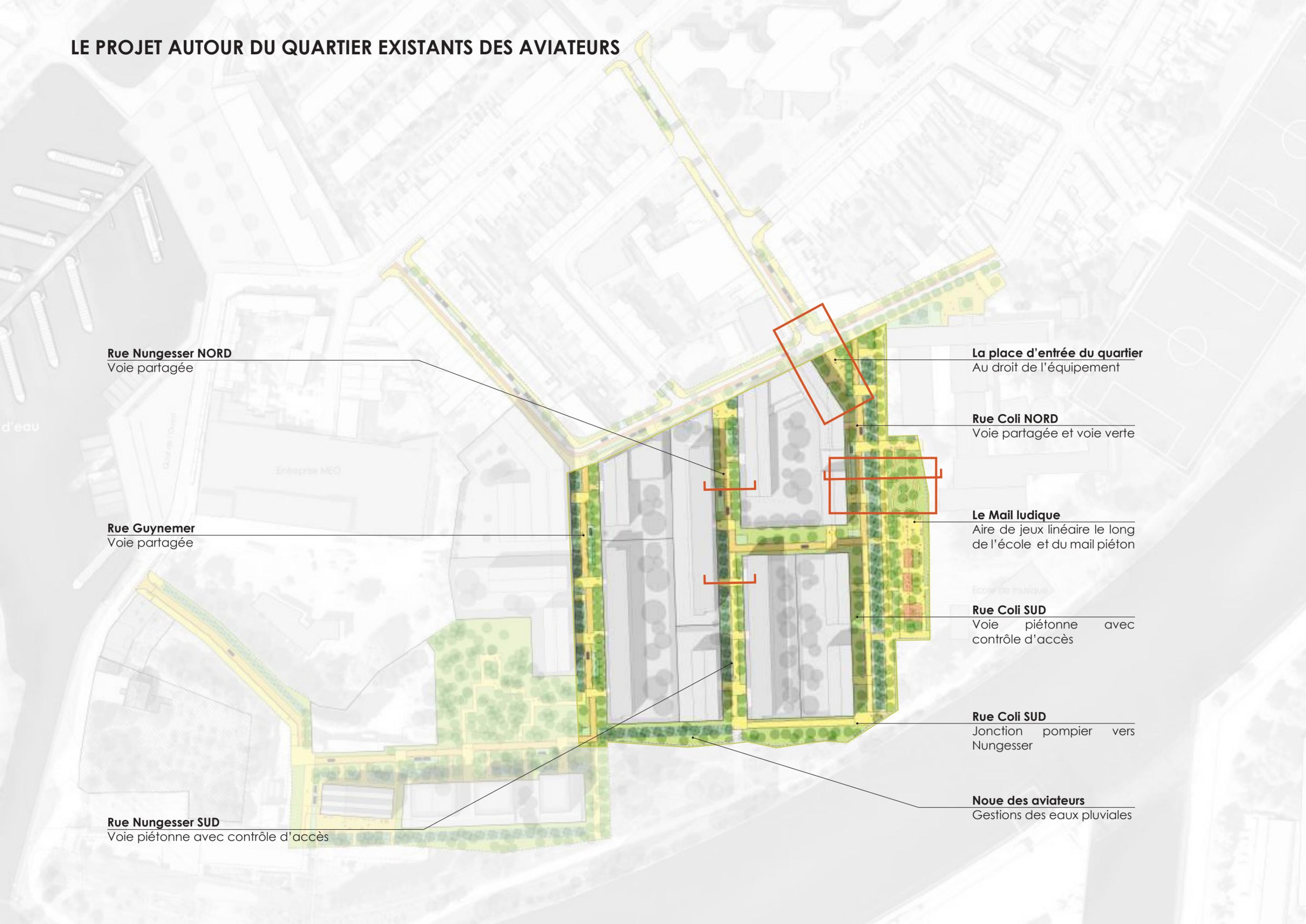
Rue Coli NORD
Voie partagée et voie verte

Le Mail ludique
Aire de jeux linéaire le long de l'école et du mail piéton

Rue Coli SUD
Voie piétonne avec contrôle d'accès

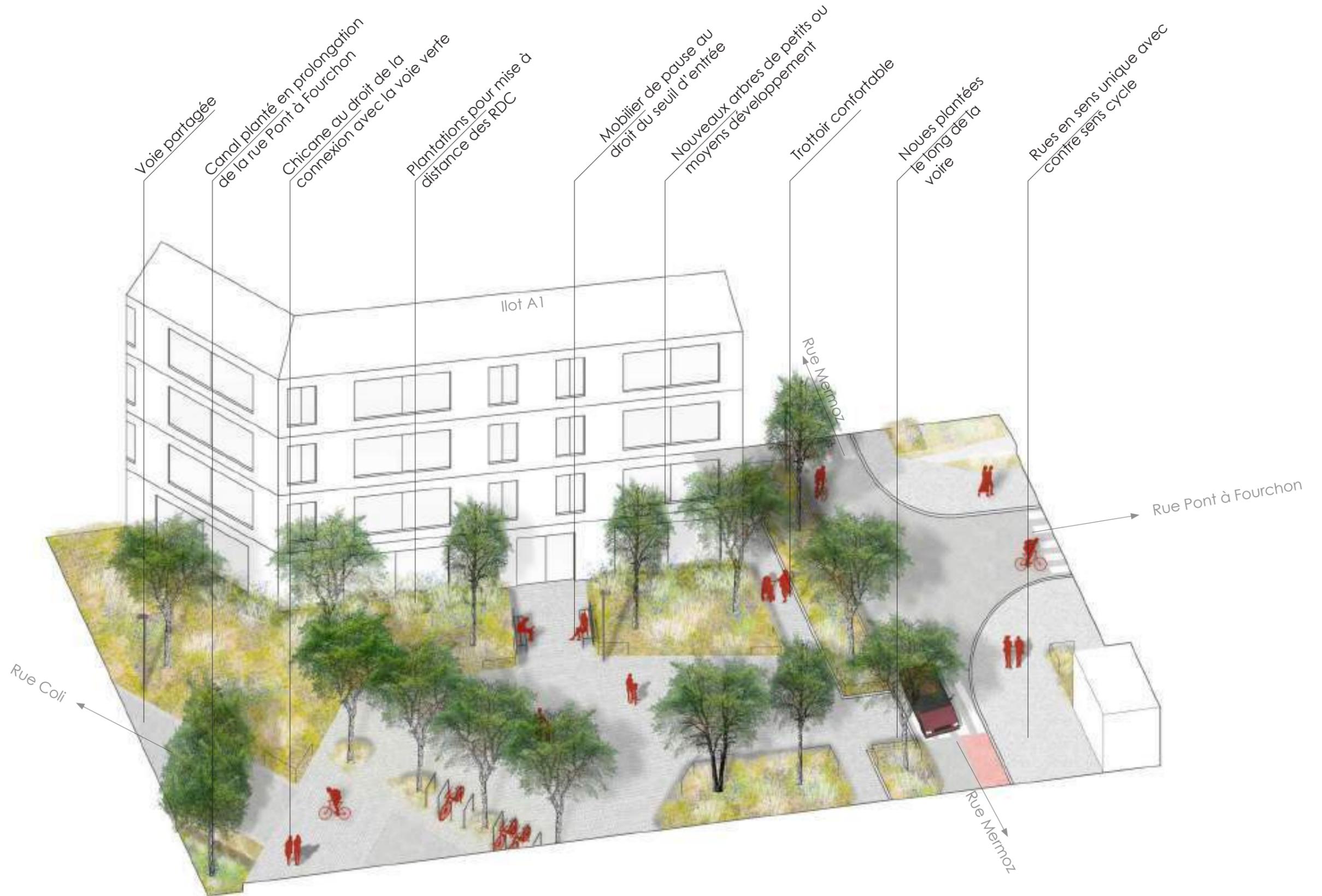
Rue Coli SUD
Jonction pompier vers Nungesser

Noe des aviateurs
Gestions des eaux pluviales



LA PLACE DES ÉQUIPEMENTS

ENTRÉE DU QUARTIER



LE PRINCIPE DES RUES PARTAGÉES

- Donner la priorité aux piétons et autres modes de déplacements doux dans l'ensemble des aménagements
- Marquer les chicanes par un changement de matériaux au sol
- Réduire au maximum la zone d'enrobé «dédié» à la circulation des véhicules
- Mettre à distance les rez de chaussés avec la plantation de bandes plantées multistrates dans l'espace public

CASSER LES LIGNES DROITES



JOUER SUR LES MATÉRIALITÉS

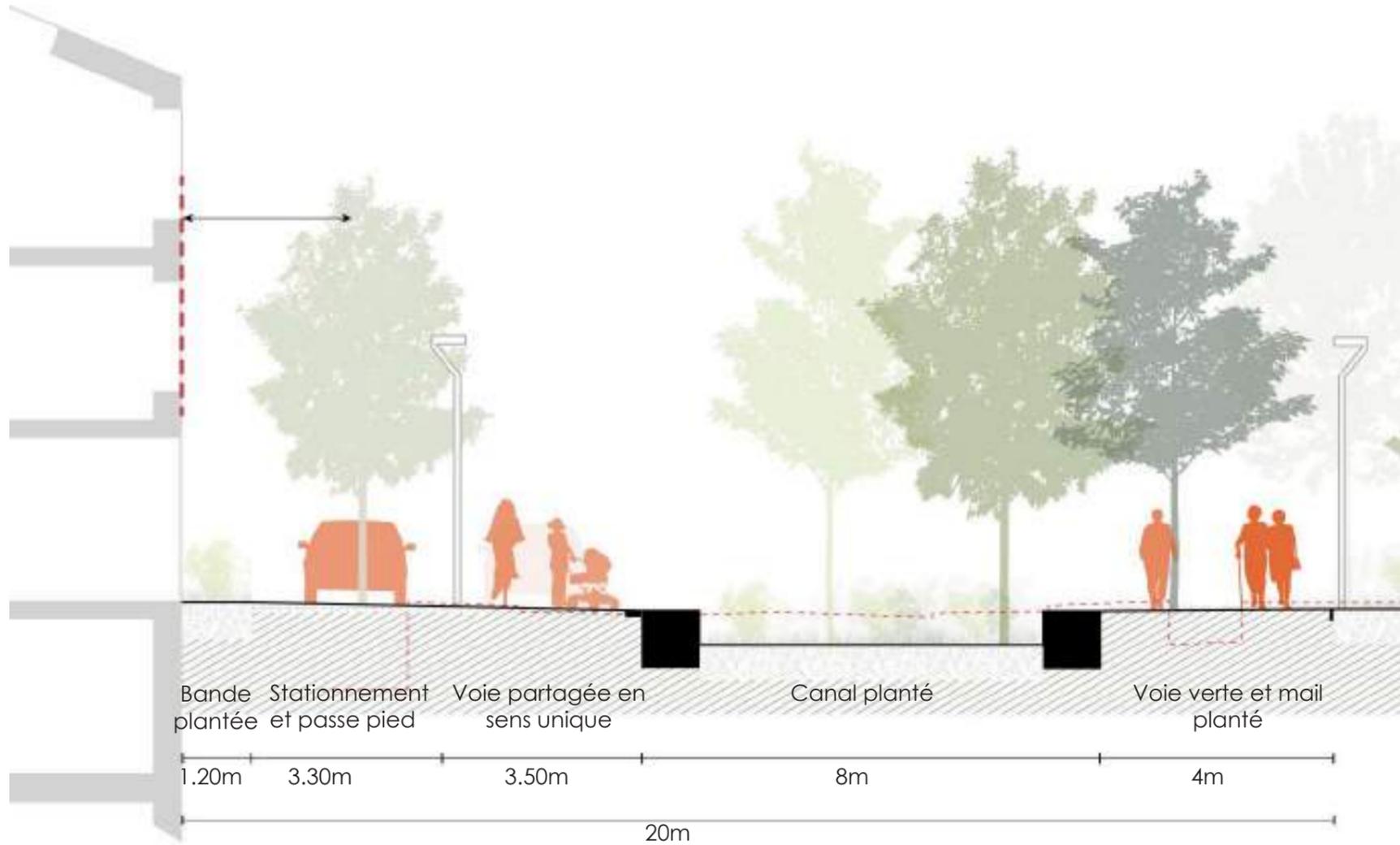


OFFRIR UNE PLACE AUX PIÉTONS



LA RUE COLI ET LE MAIL LUDIQUE

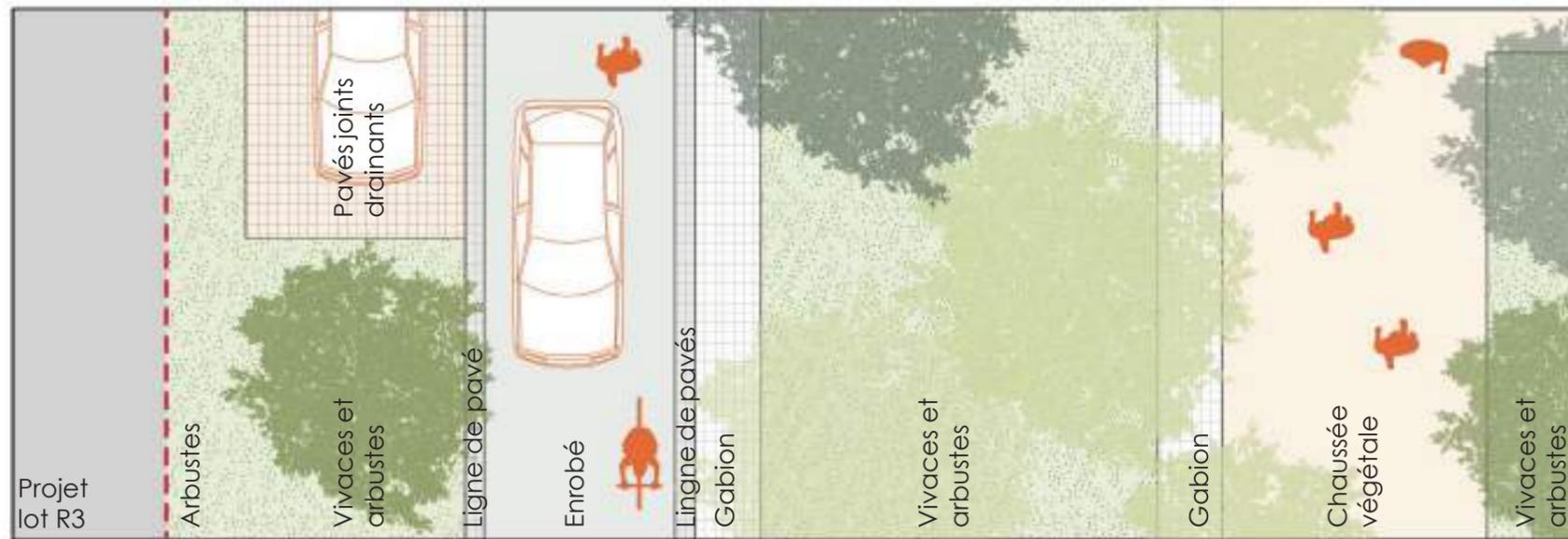
RUE COLI



- Gabarit de la voirie : 3.5m (voie partagée en sens unique) + sur largeur végétale (0.5m) pour la voie pompier.
- Stationnement ponctuel (PMR ou livraison uniquement).
- Nœud centrale qui fait un rappel du canal au nord de la rue.
- Mail piéton pour l'accès direct au parc depuis la place des équipements.
- Bande plantée de 3m minimum en pied de façade.
- Plantations d'arbres de haute tige sur la nœud centrale.
- Plantation d'arbre de petit développement sur le mail piéton.
- Eclairage : mât de 4m (voie partagée uniquement) et 4m avec détection de présence pour le Mail Ludique.
- Mail Ludique le long de l'école : 12m environ.



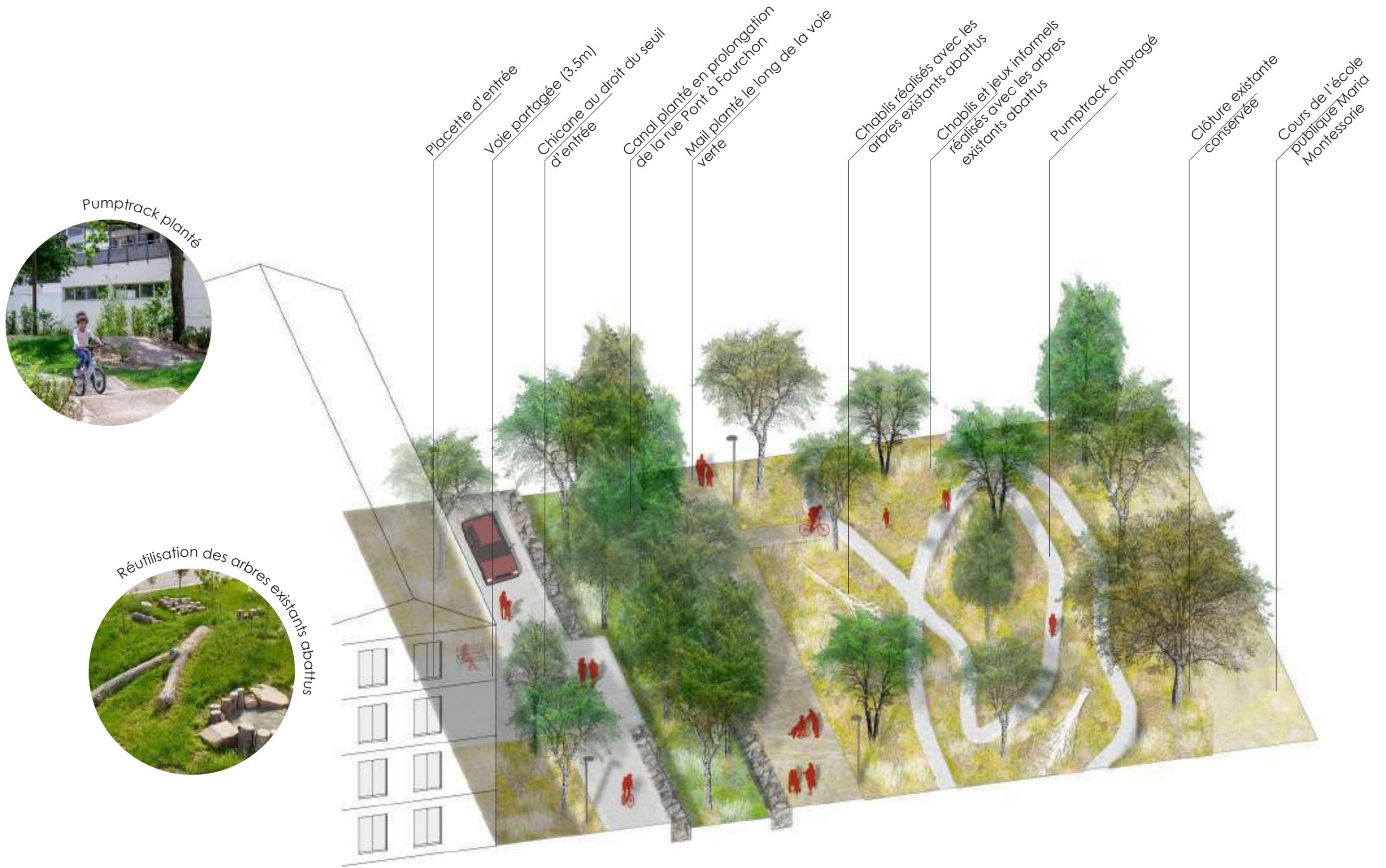
Rue Pont à Fourchon NORD



Décrochés sur une voie partagée à Asnières pour ralentir les véhicules

LA RUE COLI ET LE MAIL LUDIQUE

LE MAIL LUDIQUE



LA RUE COLI ET LE MAIL LUDIQUE

LE MAIL LUDIQUE

- Mail ludique d'une épaisseur de 12m environ
- Nombreux arbres de grand et petit développement pour obtenir des zones de jeux ombragées.
- Proposer des activités pour les enfants, petits et grands. Accessible facilement à la sortie de l'école, ou en attendant le reste de la fratrie à l'école de musique
- Proposer des zones d'attente confortables pour les parents avec de nombreux mobiliers d'assise



Table de ping pong en acier et aluminium



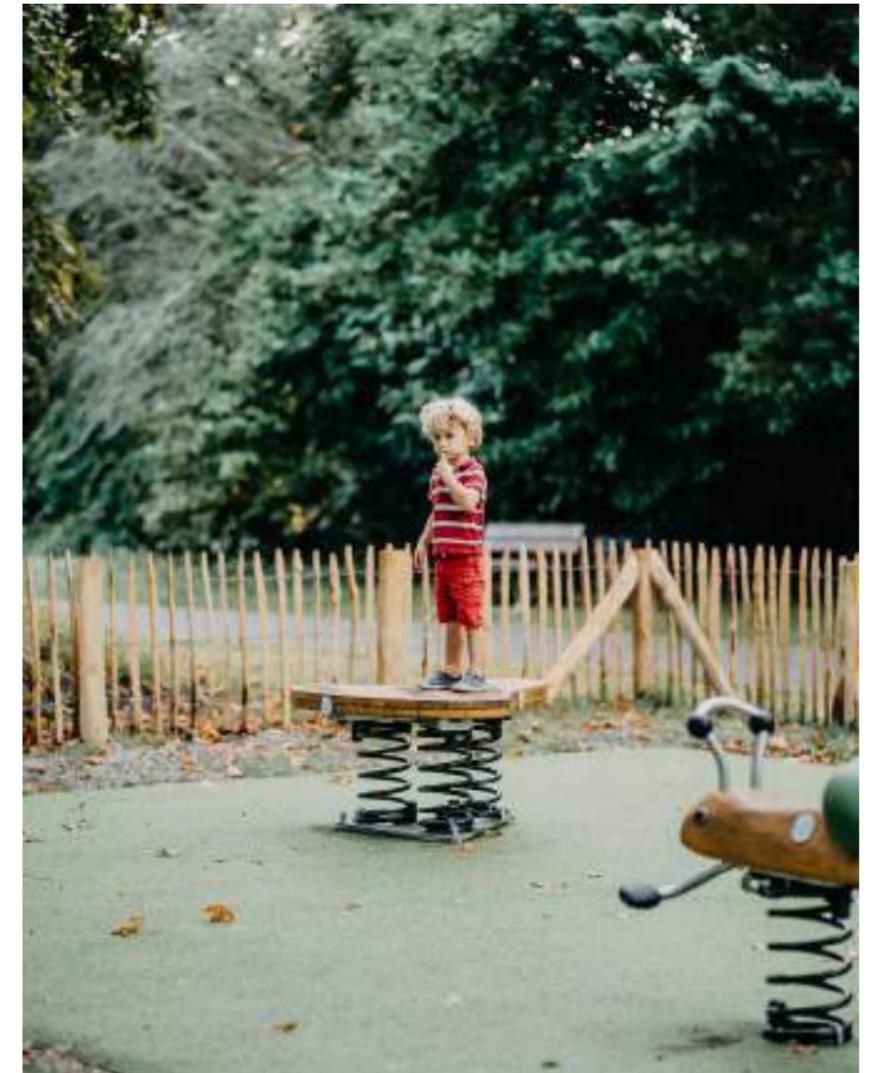
Structure Mikado en grand format afin de créer une destination dans le mail.



Pumptrack planté



Balançoires



Plateforme d'équilibre, bascule et coopération



Jeux informels fabriqués à partir du bois abattus du site

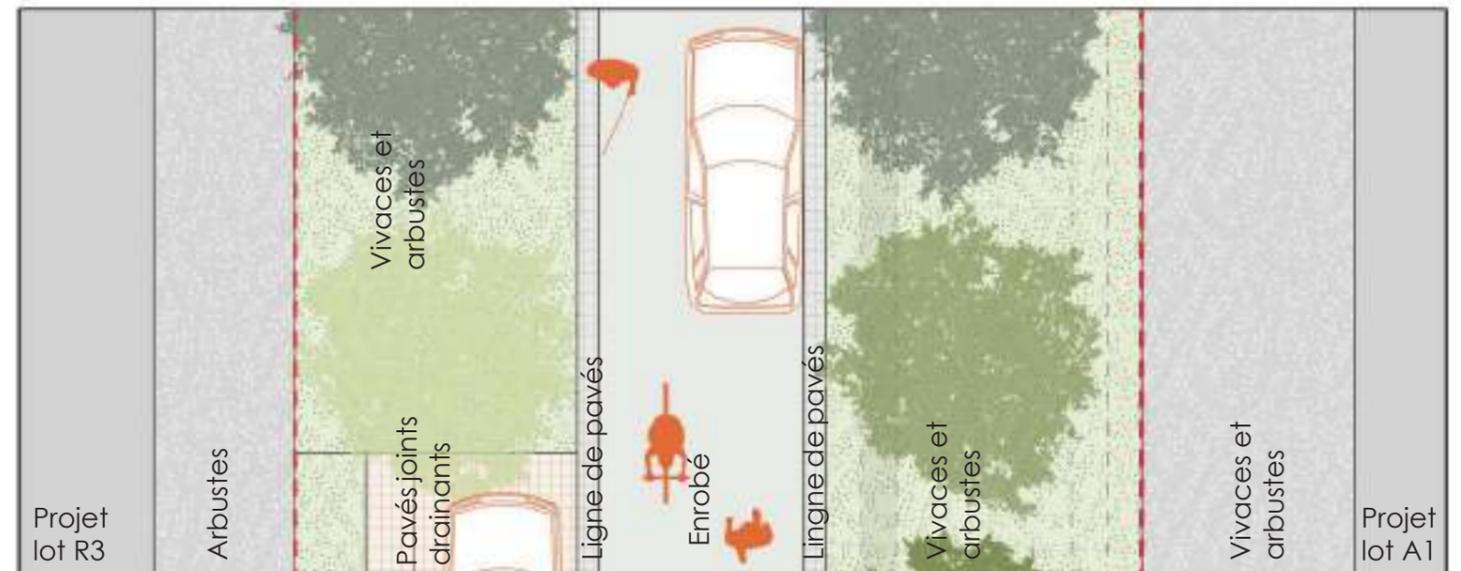
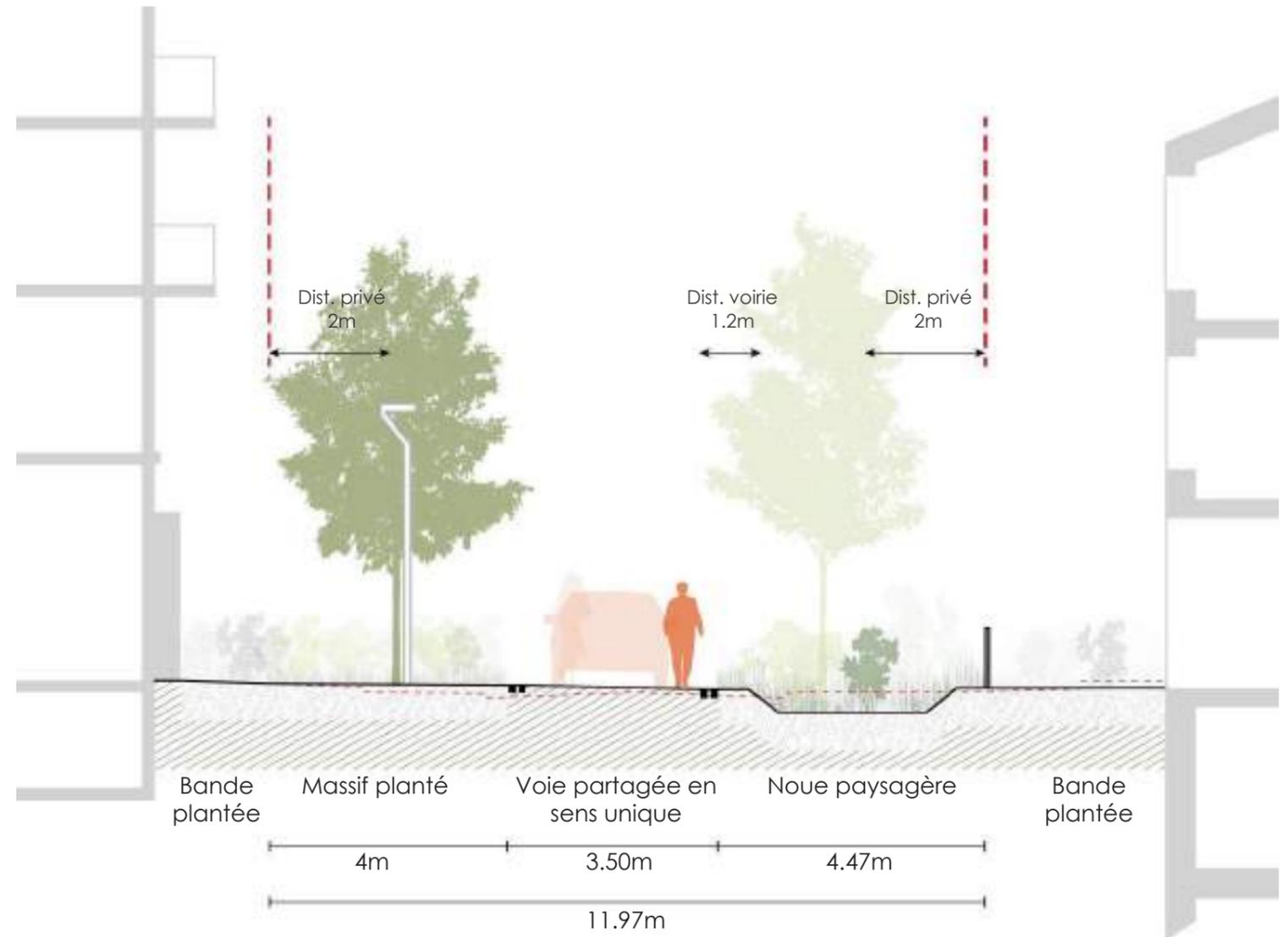
LES RUES EXISTANTES DU QUARTIER DES AVIATEURS

LA RUE NUNGESSER NORD

- Gabarit de la voirie : 3,5m voie partagée en sens unique
- Stationnement ponctuel (PMR ou livraison uniquement)
- Bande plantée de 3,5m minimum du côté où les façades sont en retrait de 1m et de 4,5m minimum de l'autre côté pour permettre un double alignement d'arbre de petit développement sur l'ensemble du linéaire de la rue
- Eclairage : mât de 4m

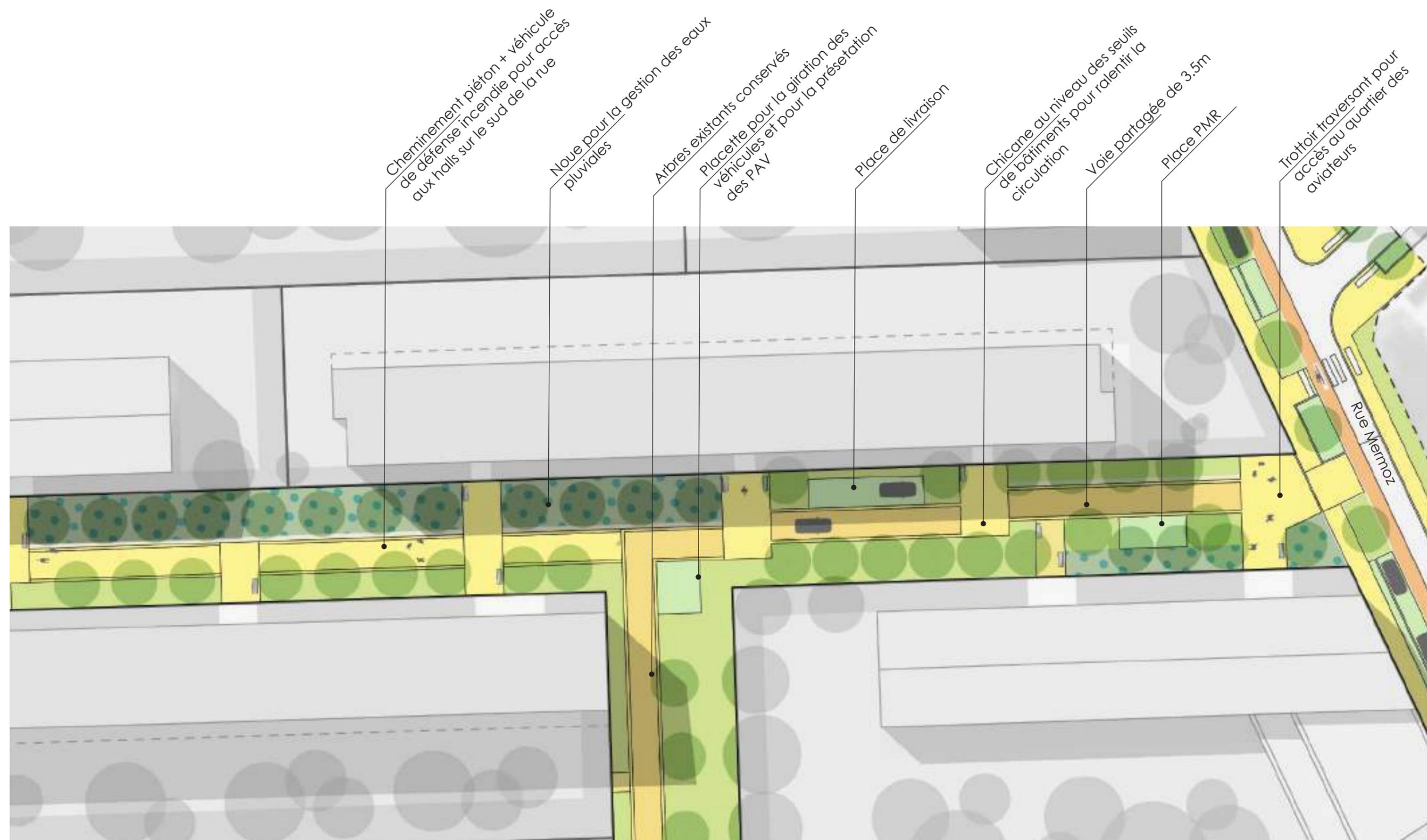


Lieu de pause dans l'épaisseur de la voie partagée



LES RUES EXISTANTES DU QUARTIER DES AVIATEURS

LA RUE NUNGESSER NORD



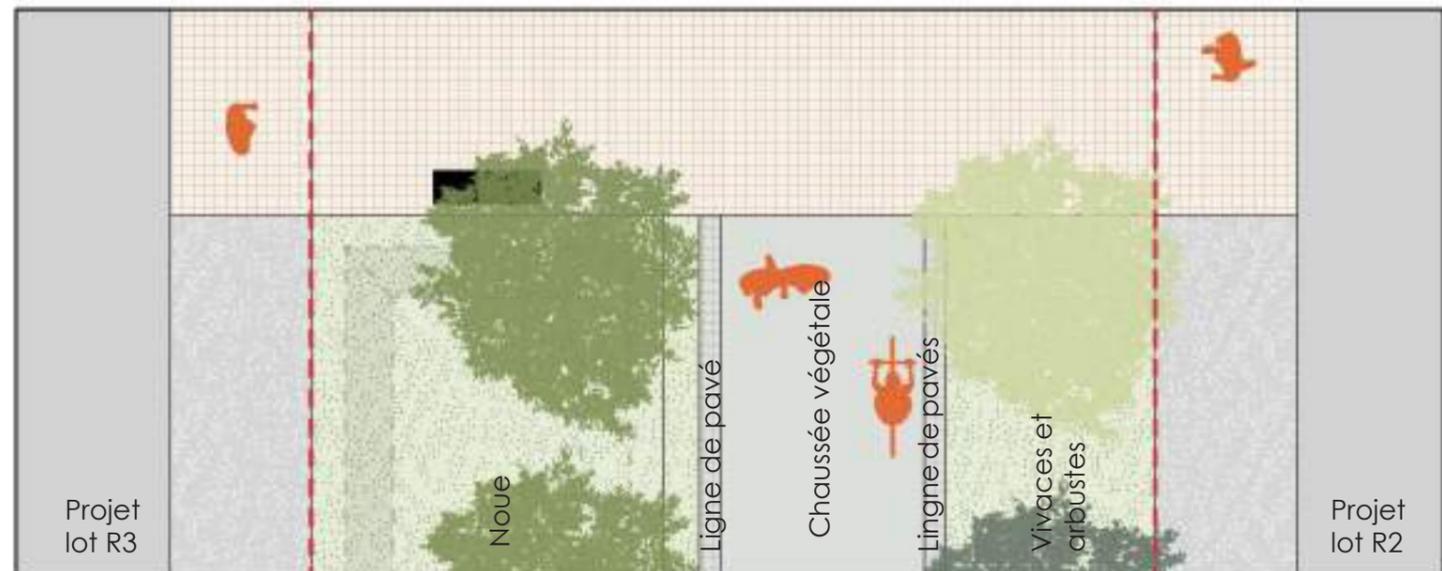
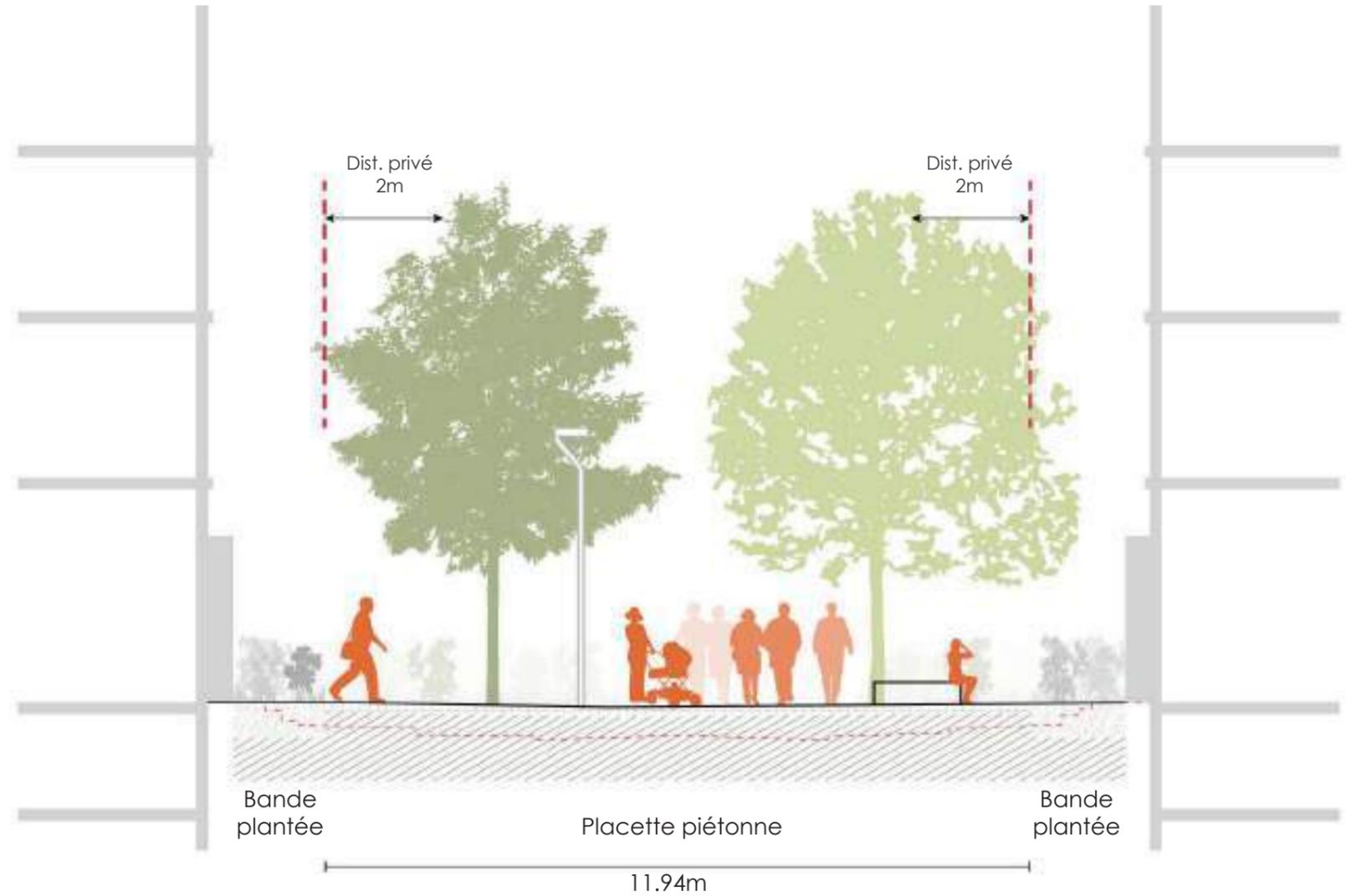
LES RUES EXISTANTES DU QUARTIER DES AVIATEURS

LA RUE NUNGESSER SUD

- Gabarit de la voirie : 3.5m cheminement piéton
- Structure voie pompier
- Bande planté de 3,5m minimum du coté ou les façades sont en retrait de 1m et de 4,5m minimum de l'autre coté pour permettre un double alignement d'arbre de petit développement sur l'ensemble du linéaire de la rue
- Eclairage : mât de 4m



Des bandes végétales pour protéger l'intimité des logements à RDC



LES AMÉNAGEMENTS DANS LA FRICHE MONTPELLIER



Voie le long de Meo
Circulation en sens unique avec contre sens cycle

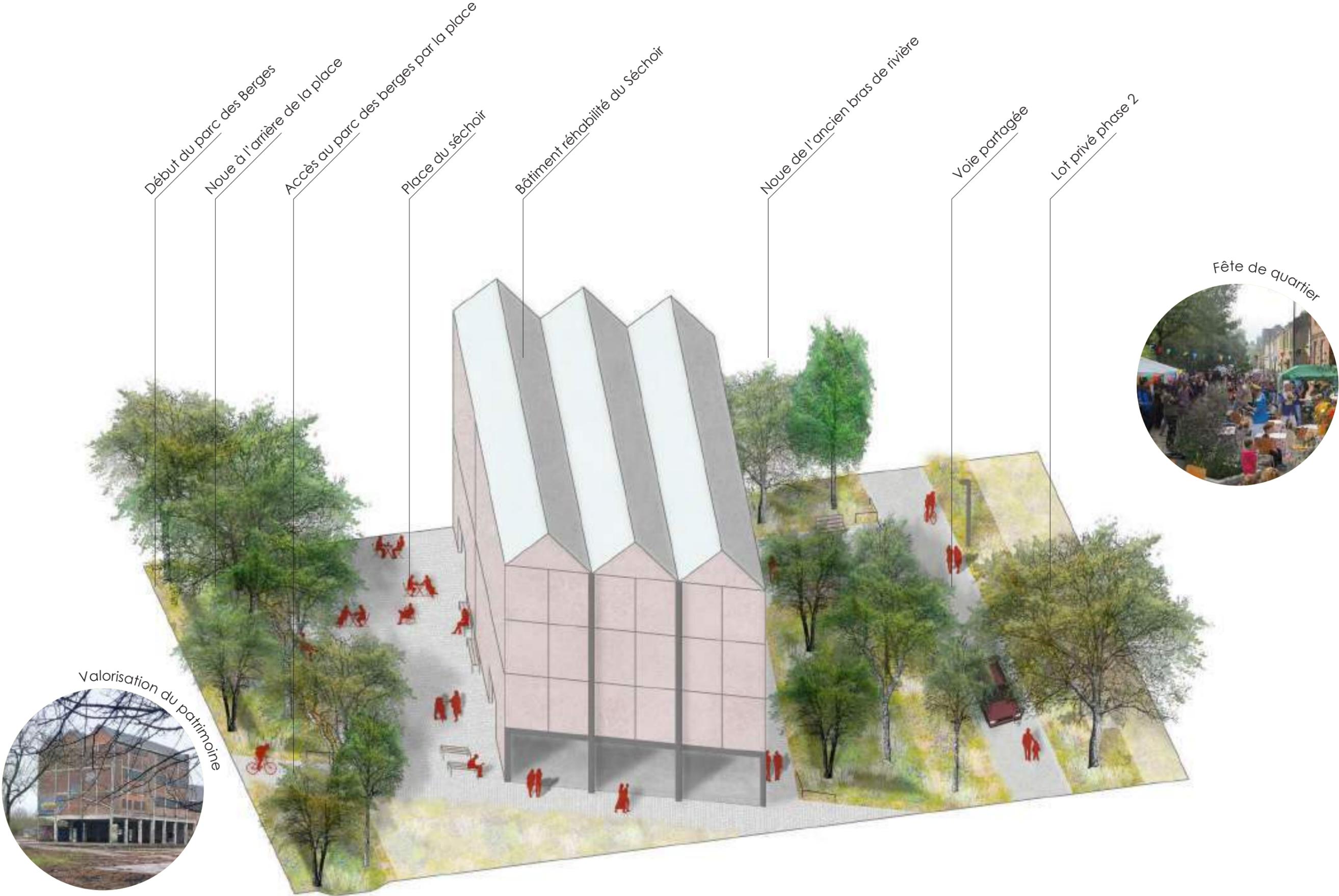
Le petit bois
Zone de biodiversité

Rue de l'ancien bras d'eau
Voie partagée

Accès direct au parc des berges
Circulations piétonnes

La place du séchoir
Place pour la tenu d'évènements publics dans le quartier

LA PLACE DU SÉCHOIR ET LA RUE DE L'ANCIEN BRAS D'EAU



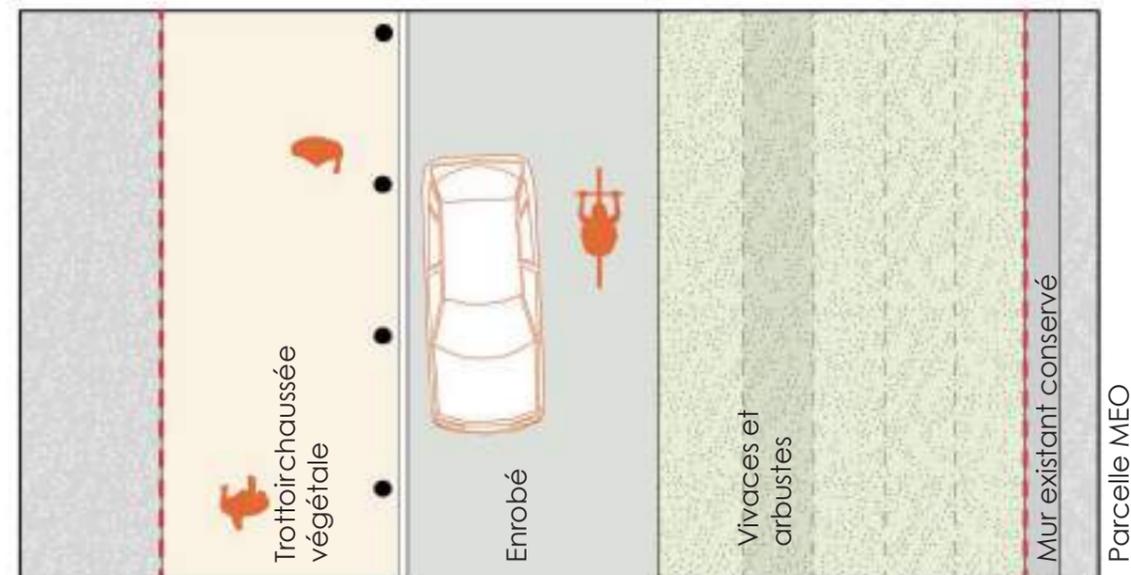
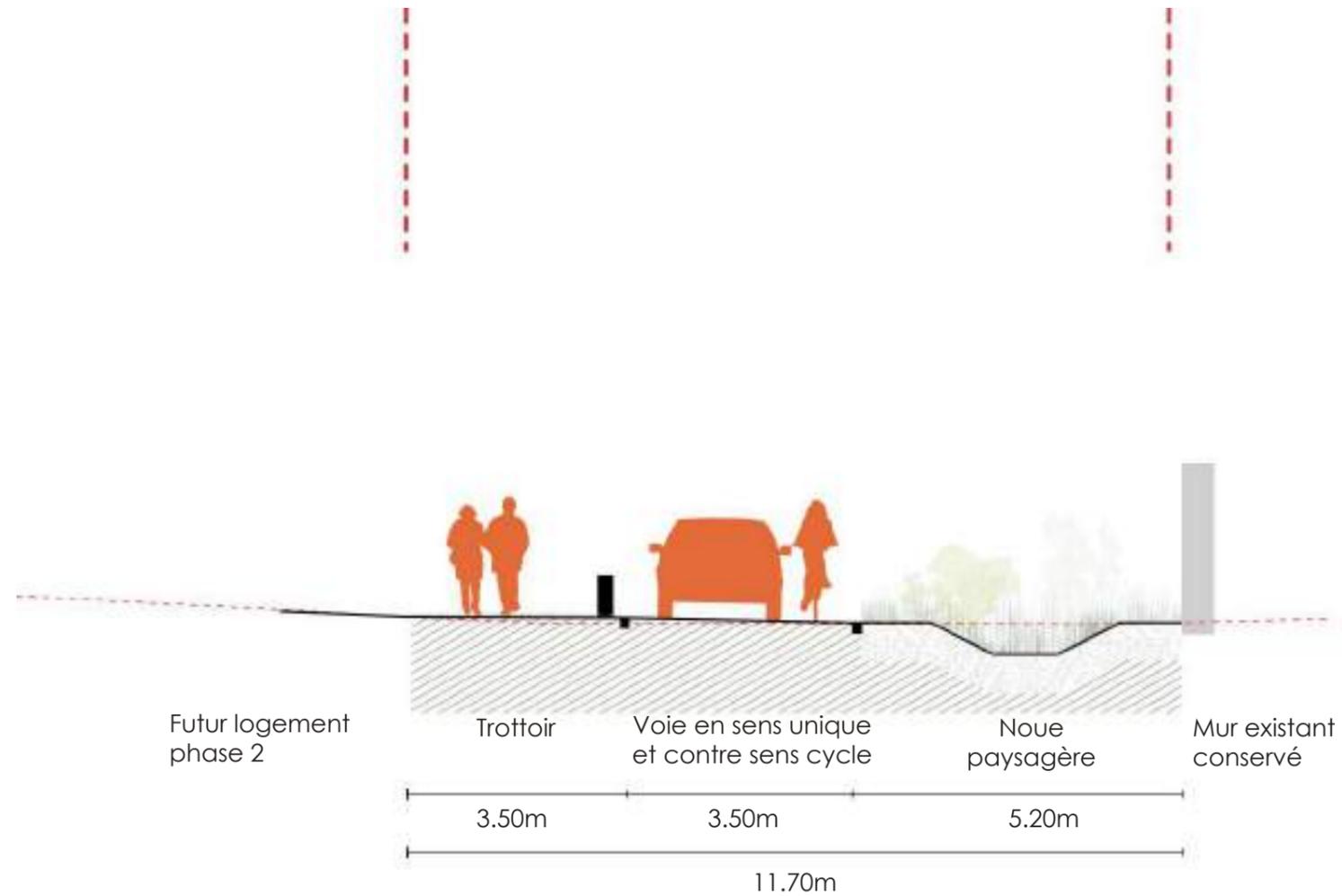
LA RUE DE L'ANCIEN BRAS D'EAU



LA VOIE NOUVELLE DE MEO

VOIE NOUVELLE DU QUARTIER (AMÉNAGEMENT PROVISOIRE PHASE 1)

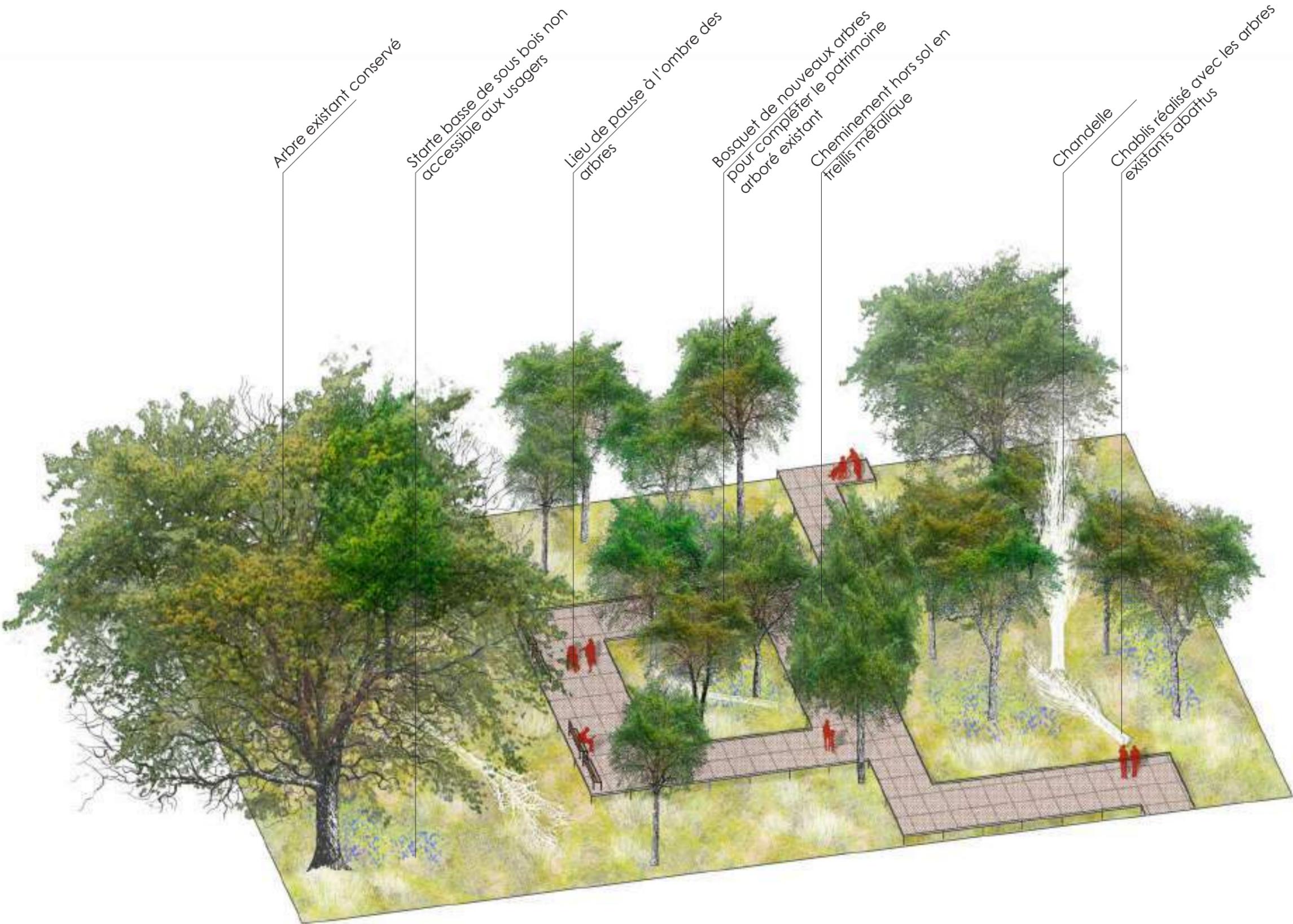
- Gabarit de la voirie : 3.5m voie en sens unique avec contre-sens cycle
- Pas de stationnement
- Trottoir à niveau en revêtement minéral végétalisé avec potelets pour éviter le stationnement
- Eclairage : mât de 4m
- Aucune arbre planté : l'aménagement de la voie nouvelle étant un aménagement provisoire, il a été décidé de ne pas la planter lors de la phase 1, tant que le statut futur de l'usine MEO n'est pas connu. Les arbres imaginés en phase Études préliminaires ne sont donc pas reconduits en phase AVP. Pour mémoire, il était prévu initialement la plantation de 40 arbres nouveaux.



LA VOIE NOUVELLE DE MEO

LE LONG DE L'USINE MEO (AMÉNAGEMENT PROVISOIRE PHASE 1)







17m³/ha de bois mort soit 5.2 m³ (Chablis et branches mortes)





4/ TRAVAILLER SUR LA PERMÉABILITÉ DU SOL



LA PERMÉABILITÉ DES SOLS

Le projet propose de maximiser la perméabilité des sols du quartier des Bois Blancs. Ainsi un gradient de perméabilité sera pensé, entre les espaces imperméables liés aux circulations automobiles, et les espaces très perméables, liés aux espaces végétalisés.

La palette a été déployée en fonction des usages anticipés, conduisant à une perméabilité moindre dans les espaces publics à fort trafic et une perméabilité à 100% dans les espaces liés à la gestion de l'eau.

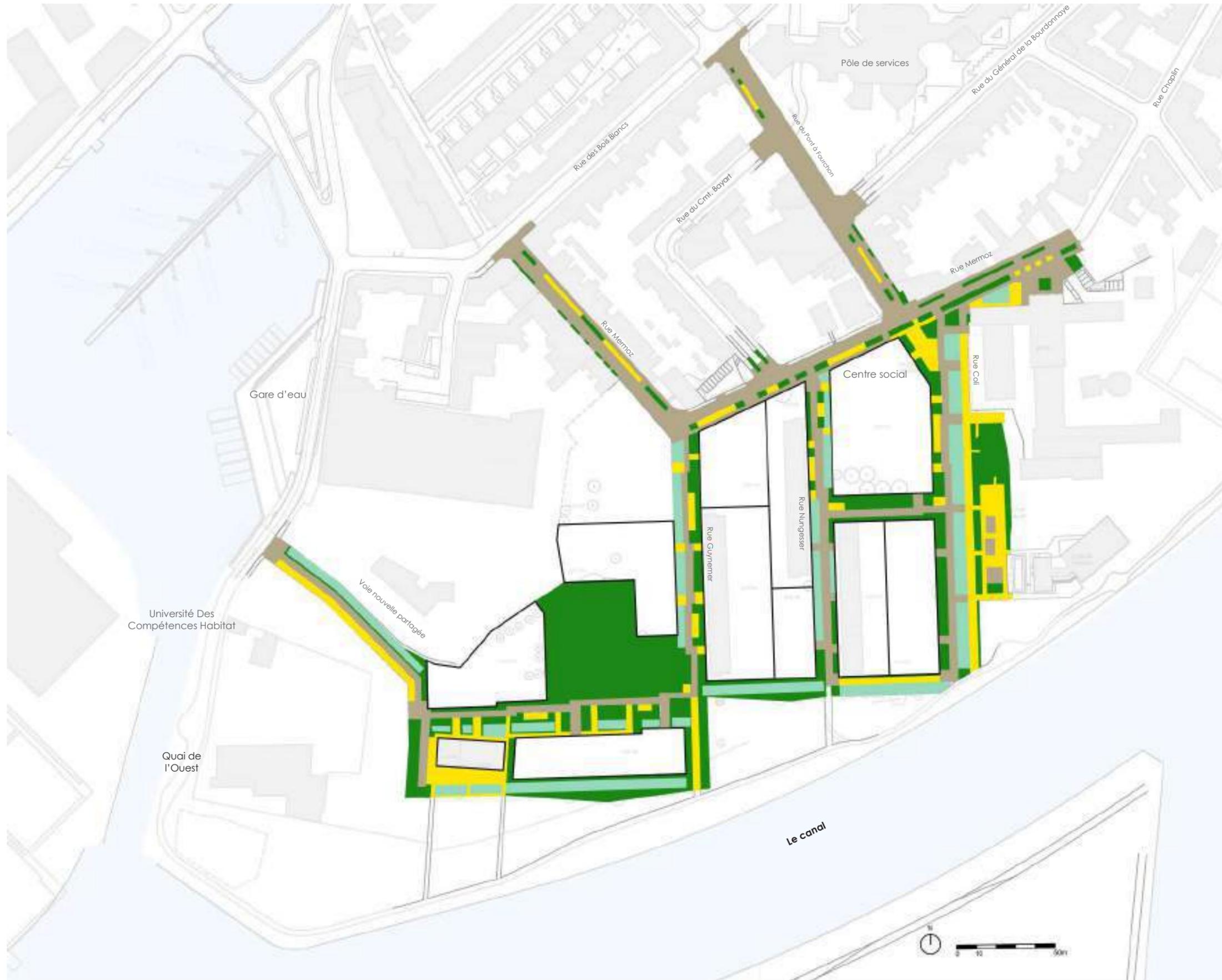
La palette de matériaux qui sera proposée viendra donc inclure des matériaux semi perméables, en particulier sur les espaces piétons ou encore les stationnements de façon à maximiser les surfaces d'infiltration au plus proche de la goutte d'eau.



Exemple de sol perméable liés à la gestion de l'eau
Parc des Lilas - Vitry sur Seine



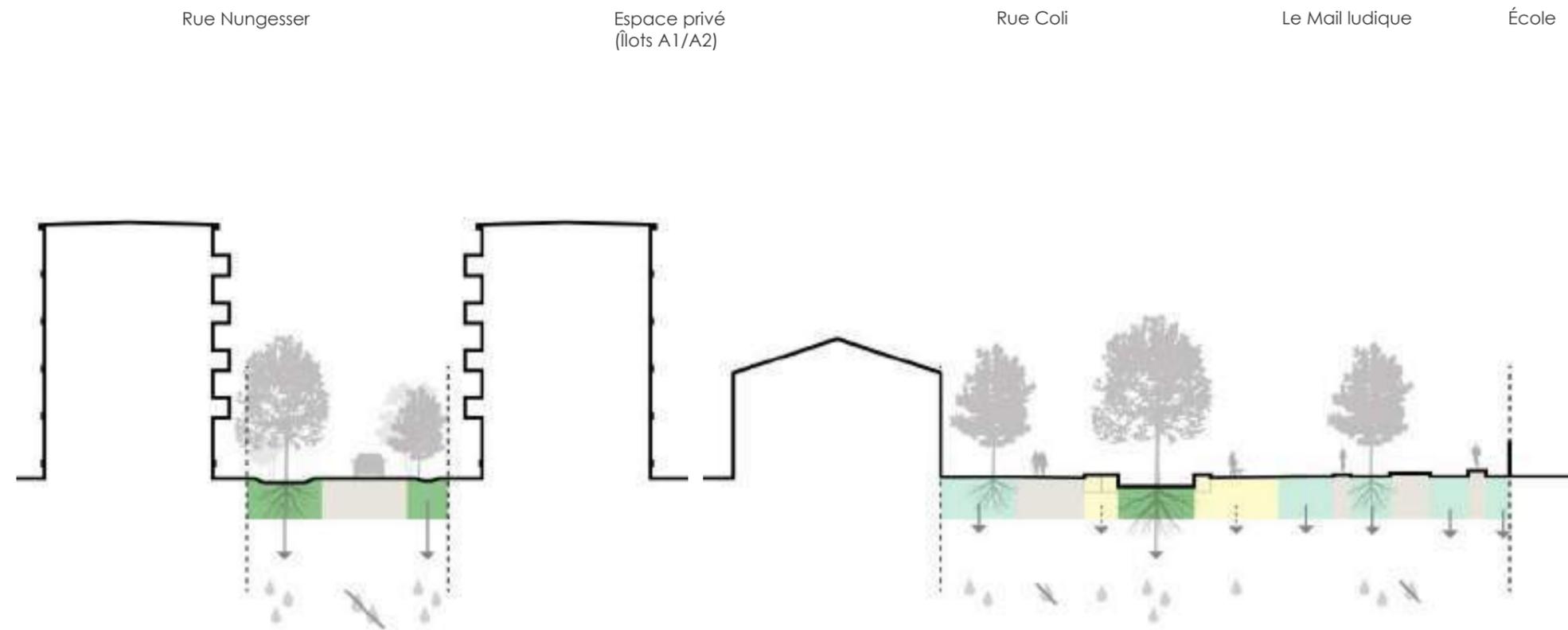
Exemple de joints végétalisés - sol semi perméable
Passeig De St Joan Boulevard - Barcelone



LA PERMÉABILITÉ DES SOLS

UN GRADIENT DE PERMÉABILITÉ

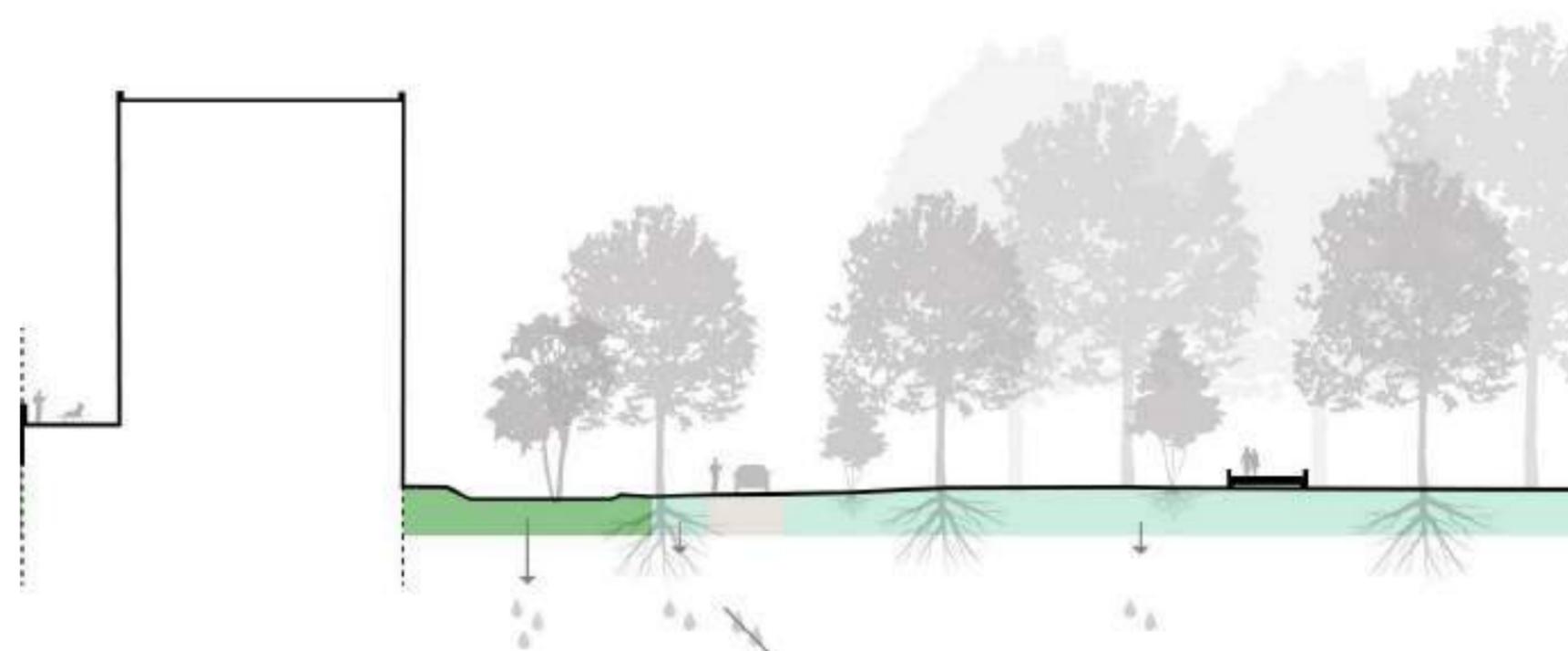
- LES SOLS IMPERMÉABLES**
 - Les rues existantes (Mermoz et Pont à Fourchon)
 - L'axe de circulation de la voie nouvelle
- LES SOLS SEMI PERMÉABLES**
 - Les cheminement piétons
 - Les places de stationnement
 - Les places minérales
- LES ESPACES PUBLICS VÉGÉTALISÉS PERMÉABLES**
 - L'ensemble des sols sous arbres existants conservés
 - L'ensemble des espace en pleine terre
- LES ESPACES PUBLICS PERMÉABLES LIÉS À LA GESTION DE L'EAU**
 - Les noues
 - Les anciens bras de la rivière



Îlot M1

Rue de l'ancien bras d'eau

Petit Bois



SOLS ET MATÉRIALITÉ DU PROJET

Bandes pavées en bordure (voie partagée)

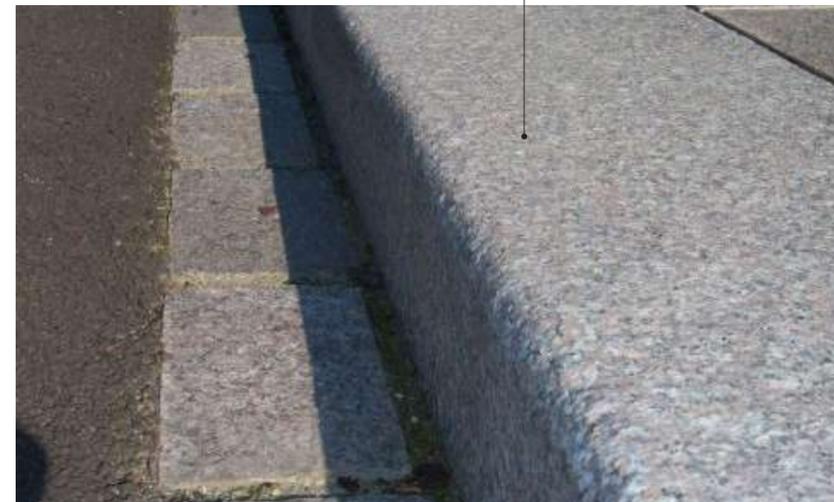


Seuils de bâtiments et placettes en pavé (voie partagée et placettes)



Voirie circulé et trottoirs des enrobés (faubourgs)

Bordures et caniveaux en pierre naturelle (faubourgs)



Contre sens cyclable en enrobé rouge (Rue Mermoz)



Structure hors sol en métal (petits bois)



Revêtement végétalisé minéral (voie piétons et cycle)

SOLS ET MATÉRIALITÉ DU PROJET

LES PAVÉS - TRAVAILLER UN GRADIENT DE PERMÉABILITÉ SUR LES ZONES EN PAVÉS

1

Pavés avec joints mortiers pour les circulations des véhicules.



2

Pavés avec joints sables ou gravillonnés pour les secteurs piétons exclusivement.

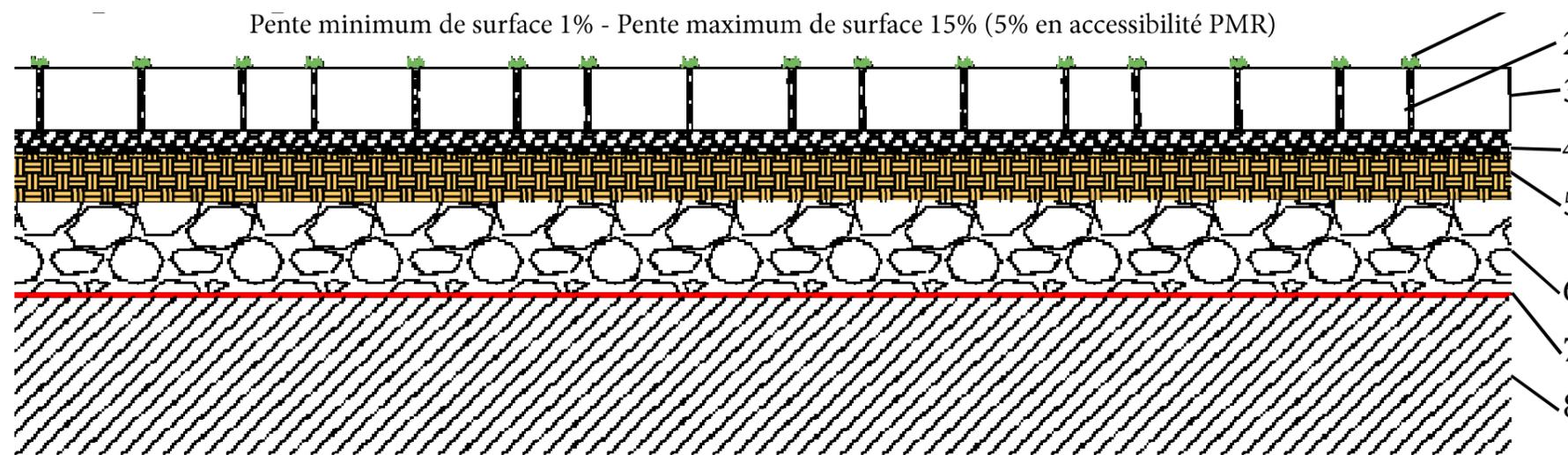


3

Pavés avec joints végétalisés, en dehors des zones de passages et sur les stationnements.



PAVÉ VÉGÉTAL



1. Joints fins semés en mélange de graines TALPAFLORE® ou équivalent
2. Si joints < 1cm, joints en FALIVERT®, Si joints > 1cm, joints en 0/10+10% FALITAL®, passage de la plaque vibrante, arrosage jusqu' à saturation des joints et compactage de l'ensemble.
3. Pavés ou dalles, posés à joints fins.
4. Lit de pose en FALIVERT® sur 5 cm d' épaisseur.
5. Mélange 0/40 ou 0/31,5 non calcaire +10% FALITAL® sur 10 cm d' épaisseur compacté.
6. 0/80 compacté épaisseur variable selon calculs de dimensionnement
7. Feutre géotextile.
8. Fond de forme compacté.

Recommandations techniques :

- Le substrat spécial FALITAL® est à mélanger uniformément à la grave (10% du volume) sur 10cm d' épaisseur.

Sur une plateforme propre, le tas (Grave + substrat FALITAL®) sera déplacé 7 fois en reprenant le pied du tas à chaque manoeuvre.

Alternative : Faire le mélange en centrale.

- Pour 100m² de Pavévert®, il faut :

1m³ de FALITAL® à mélanger dans 10cm de grave

8 m³ de FALIVERT® pour réaliser le lit de pose sur 5cm et les joints

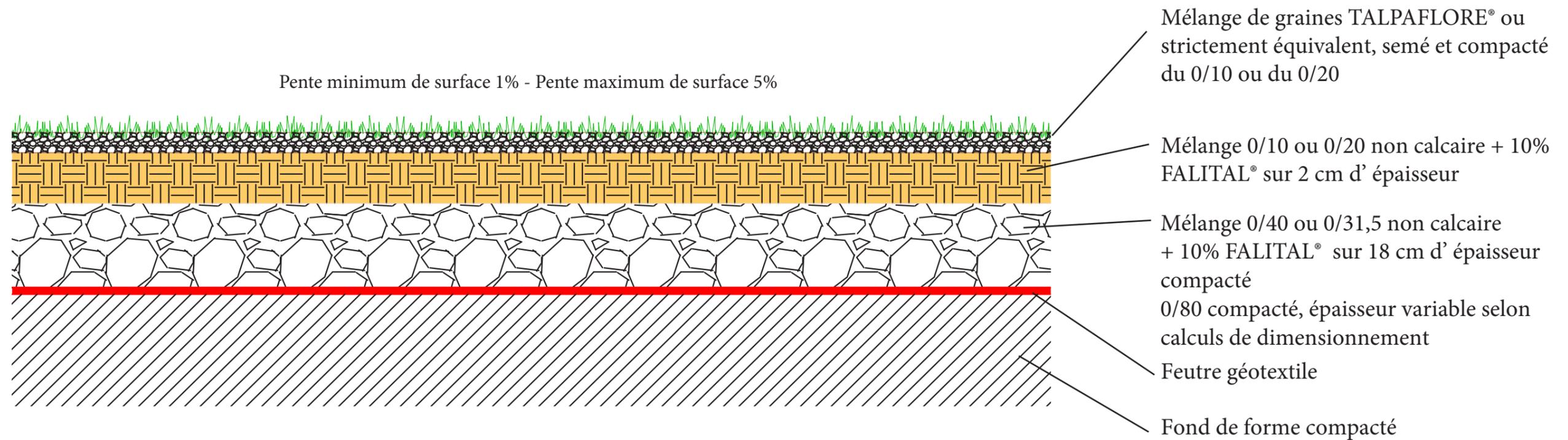
2kg de TALPAFLORE®



REVÊTEMENT MINÉRAL VÉGÉTALISÉ



REVÊTEMENT MINÉRAL VÉGÉTALISÉ



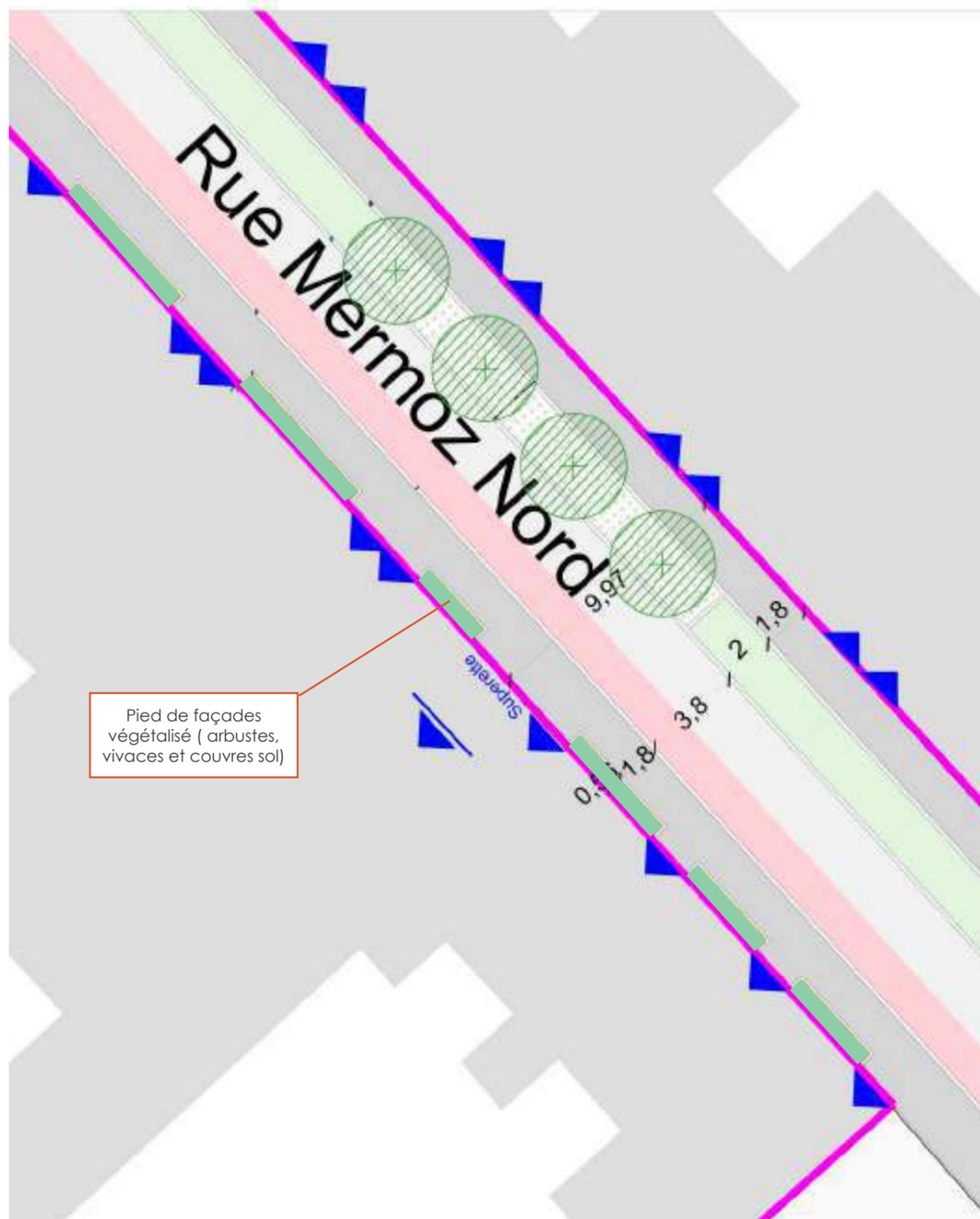
Recommandations techniques :

- Le substrat spécial FALITAL® est à mélanger uniformément aux graves naturelles (10% du volume des 20 cm supérieur de la structure).
Sur une plate forme propre, le tas (Grave naturelle + substrat FALITAL®) sera déplacé 7 fois en reprenant le pied du tas à chaque manoeuvre.
Alternative : Faire le mélange en centrale.
- Pour 50m² de Chaussée Végétale® il faut :
1m³ de FALITAL®
2kg de TALPAFLORE®



VÉGÉTALISATION EN PIED DE FAÇADE

APPORTER UNE BANDE VÉGÉTALE DANS DES RUES NON ARBORÉES POUR RÉDUIRE L'EMPRISE MINÉRALE



Pied d'habitation en ville, Anvers





5/ LES VÉGÉTAUX DANS LE PROJET



BILAN SUR LES ARBRES EXISTANTS

Les arbres conservés :

- Dans l'espace privé : 22 arbres
- Dans l'espace public : 74 arbres
- En chandelle : 1 arbre

Total : 96+1 arbres

Les arbres abattus pour le projet :

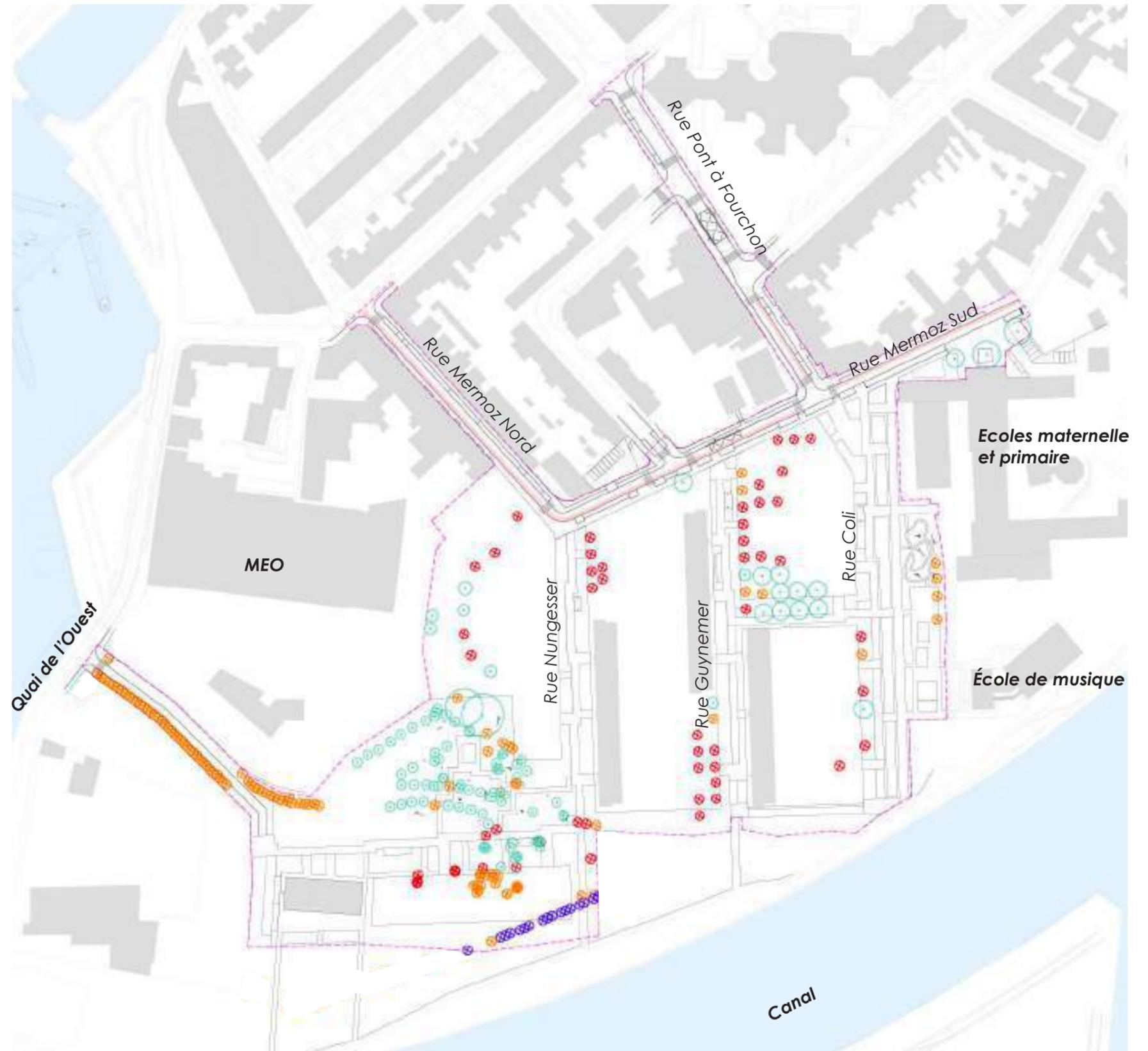
- Privé : 36 arbres
- Public : 16 arbres

Total : 52 arbres

Les arbres abattus pour raison phytosanitaire et dépollution :

- À court terme : 100 arbres (dont 25 pour dépollutions)
- À moyen terme : 17 arbres

Total : 117 arbres



BILAN SUR LES ARBRES EXISTANTS

RÉUTILISATION DES ARBRES ABATTUS DANS LE PROJET

Type d'arbres	Feuillus	Plantes exotiques envahissantes (<i>Acer negundo</i> , <i>Rododier pseudo acaccia</i> , <i>Ailanthus altissima</i>)
Section du bois		
>20 cm	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation pour la réalisation de jeux informelle dans le parc - Passage par la scierie mobile en vue de transformation - Chablis ou chandelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Écorçage et mise à séché pour éviter toute reprise. - Utilisation pour la réalisation de parcours ludique dans le parc - Évacuation des éléments en décharge spécialisée
Entre 20cm et 10cm	<ul style="list-style-type: none"> - Écorçage et utilisation en piquets - Broyage et création de BRF - Utilisation pour la création de jeux informels - Bois mort au pied des arbres 	<ul style="list-style-type: none"> - Écorçage et mise à séché pour éviter toute reprise. - Utilisation en piquets - Évacuation des éléments en décharge spécialisée
Entre 10cm et 3cm	<ul style="list-style-type: none"> - Bois mort au pied des arbres - Broyage pour BRF 	<ul style="list-style-type: none"> - Écorçage et mise à séché pour éviter toute reprise.
En dessous de 3cm	<ul style="list-style-type: none"> - Broyage et création de BRF 	<ul style="list-style-type: none"> - Évacuation des éléments en décharge spécialisée
Éléments particulier (souche)	<ul style="list-style-type: none"> - Broyage et création de BRF - Totem pour l'accueil d'insecte (ex : <i>Quercus</i>) - Chablis 	<ul style="list-style-type: none"> - Évacuation des éléments en décharge spécialisée

Principe sur la réutilisation du bois mort :

- Variation des essences pour la même utilisation.
- Varier les types d'habitats (chandelles, chablis, bois mort fin) et les diamètres.
- Éliminer les essences exotiques envahissantes ou ne dégradant par une autre filière.
- Utiliser le bois pour d'autres usages que la création d'habitat écologique fort (jeux pour enfants, mobiliers, piquets).
- Point de vigilance sur la réutilisation de bois contaminé par des champignons (Armillaire etc)



CONSERVATION ET REVALORISATION DE LA VÉGÉTATION EXISTANTE

Le projet de plantation prendra en compte les différents types de milieux déjà existants sur le site et viendra s'inscrire dans leur continuité.

Le projet veillera à conserver le maximum d'arbres existants, en limitant les mouvements de terre à proximité des sujets conservés

ARBRES PRÉSENTS SUR LE SITE DE PROJET

Genre/ espèce	Nbre d'arbre	%
<i>Acer campestre</i>	3	0,7
<i>Acer platanoides</i>	9	2,1
<i>Acer pseudoplatanus</i>	51	12,0
<i>Aesculus hippocastanum</i>	30	7,1
<i>Ailanthus altissima</i>	3	0,7
<i>Alnus glutinosa</i>	2	0,5
<i>Betula pendula</i>	2	0,5
<i>Crataegus monogyna</i>	1	0,2
<i>Fagus sylvatica</i>	1	0,2
<i>Fraxinus excelsior</i>	63	14,8
<i>Gleditsia triacanthos</i>	3	0,7
<i>Malus sp.</i>	4	0,9
<i>Pinus nigra</i>	6	1,4
<i>Platanus x acerifolia</i>	6	1,4
<i>Populus alba</i>	3	0,7
<i>Populus canadensis</i>	1	0,2
<i>Populus nigra "italica"</i>	111	26,1
<i>Prunus avium</i>	3	0,7
<i>Pyrus caleriana</i>	1	0,2
<i>Quercus palustris</i>	3	0,7
<i>Robinia pseudoacacia</i>	1	0,2
<i>Salix alba</i>	52	12,2
<i>Salix babylonica</i>	4	0,9
<i>Salix caprea</i>	6	1,4
<i>Sambucus nigra L.</i>	6	1,4
<i>Tilia cordata</i>	43	10,1
TOTAL arbres	418	98,4
souche + disparu + mort sur pied	7	1,6
total	425	100



Platanus x. (Platane)



Fraxinus excelsior (Frêne)



Tilia platyphyllos (Tilleul)



Aesculus hippocastanum (Marronnier)

BILAN SUR LES ARBRES PROJET

ARBRES CONSERVÉS ET ABATTUS

Un total de 265 arbres sont existants sur le site de projet. Ces arbres peuvent être situés sur les futurs espaces publics comme sur les futurs espaces privés. Un diagnostic phytosanitaire a été réalisé en mai 2024.

Parmi ces arbres, il est prévu dans le projet : d'en abattre 117 pour des raisons sanitaires, dont :

- Phytosanitaire à court terme : 100 arbres dont 25 pour dépollution
- Phytosanitaire à moyen terme : 17 arbres

D'en abattre 52 pour la mise en place du projet, dont :

- Pour le projet privé : 36 arbres
- Pour le projet public : 16 arbres

D'en conserver 97, dont :

- Dans l'espace privé : 22 arbres
- Dans l'espace public : 74 arbres
- En chandelle : 1 arbre

Est-ce que la ville ou la MEL a une politique sur la gestion des essences exotiques et envahissantes (Ailanthus, Robinier) ?

Dans les études préliminaires, avant le diagnostic phytosanitaire, le bilan était de 171 arbres abattus. Pour l'AVP, ce bilan est de 169.

En cas d'impossibilité de conserver les arbres existants, la compensation minimale pour un abattage d'arbres est la suivante :

- Pour un abattage d'arbre malade ou sénéscent : pour un arbre abattu, un arbre de développement similaire replanté.
- Dans les autres cas : pour un arbre abattu, deux arbres de développement similaire replantés ou un arbre de développement similaire replanté et l'équivalent de 15m² supplémentaire d'équivalent espace vert.

3. Permettre le bon développement des arbres plantés sur l'espace public, en cherchant à concevoir des fosses de plantation dont la surface est dés-imperméabilisée et végétalisée sur une superficie d'au moins 10m² par fosse.

ARBRES PROJETS

Dans le cadre de l'AVP, un total de 549 arbres nouveaux vont être plantés dans le projet actuel dont :

Dans les rues :

- 214 arbres

Dans les noues :

- 199 arbres

Dans le Petit Bois :

- 115 arbres

Les arbres remarquables :

- 21 arbres remarquables

Pour mémoire au titre de la compensation des arbres existants abattus, le nombre minimum d'arbres à mettre en place dans le projet est de 507 (169x3)

Dans les études préliminaires, avant le diagnostic phytosanitaire, le bilan était de 234 arbres plantés.

Le projet de plantation est donc au-delà des quotas imposés par la Maitrise d'ouvrage. Les arbres mis en place seront de forme, de taille et d'apparence très diversifiés afin d'apporter une plus grande variété de milieux et une durabilité de ceux-ci plus importante.

Les arbres remarquables seront en 18/20 afin de toute de suite marquer les entrées.

Dans le petit bois, des baliveaux de différentes tailles (150/200 - 250/300) pourront être implantés avec une densité importante.

Dans les rues, les arbres d'alignements pourront être en 14/16 pour les petits développements ou 16/18 pour les grands développements.

STRATÉGIE DE PLANTATION :

• Dans les rues :

Plantation d'arbres de petits développements en tige afin de limiter les îlots de chaleurs et ne pas avoir de conflits avec les bâtiments autour.

• Dans les noues :

Plantation des noues avec des arbres de petits développements afin de limiter les îlots de chaleurs, obtenir une meilleure infiltration de l'eau et ne pas avoir de conflits avec les bâtiments autour.

Dans le canal, par la grande distance avec les façades, des arbres de grands développements seront installés pour couvrir l'ensemble de la promenade.

• Dans le Petit Bois :

Installation de variétés forestières avec de jeunes et très jeunes sujets afin de diversifier les classes d'âges des arbres. La conservation d'arbres en chandelle et l'ajout d'autres permet de renforcer cette diversité d'âge.

• Les arbres remarquables :

Plantation d'arbres remarquables par leur taille plus imposante et des essences plus caractéristiques afin de marquer les entrées des rues, les entrées charretières ou encore les accès piétons.



Arbres plantés jeunes et densément autour d'un sujet plus ancien